

Ile aux Moines

La Gazette



Gros plan sur la Semaine du Golfe

Photo : Thierry Martinez

Gazette municipale n° 29 - Juillet 2015

1€ au profit d'une association humanitaire



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES.....2	■ LA VIE DE L'ÎLE.....17
■ ÉDITO DU MAIRE3	■ ET AILLEURS22
■ LA VIE DE LA COMMUNE4	■ LA SEMAINE DU GOLFE23
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS7	■ CONSEILS MUNICIPAUX27
■ NOTRE PATRIMOINE16	■ INFOS PRATIQUES46

MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

02 97 26 32 61

Fax : 02 97 26 38 27

www.mairie-ileauxmoines.fr

mairie@mairie-ileauxmoines.fr

Accueil du public :

10h00 à 12h00

du lundi au samedi

(Attention : du 1/10 au 30/04

seulement les samedis pairs)

14h00 à 16h30

lundi - mardi - jeudi

(du 1/10 au 30/04, ouverture jusqu'à 19h30

les jeudis impairs)

Permanences des conseillers municipaux :

1^{er} vendredi du mois

Dernier samedi pair du mois

de 10h00 à 11h30

DÉCHETS - TRI

Encombrants

(Rue du Dolmen)

Lundi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h

Déchets verts

(exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)

Lundi, jeudi, samedi de 9h00 à 12h00

Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

La commune rappelle :

- *Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins*

- *Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale*

Couverture : Merci à Thierry Martinez, photographe
Galerie du Golfe - 3 rue Clémenceau - 56740 Locmariaquer

Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

Mise en pages : IOV, Céline Dupuis
Dépôt légal n°1445

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 37 45

SERVICES

Office de Tourisme (1 ^{er} avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	02 97 26 34 39
de 9h00 à 12h0 - du lundi au samedi - Toute l'année	
+ de 14h à 16h30 - du lundi au jeudi - du 13 juillet au 22 août	
EDF	0800 123 333 356
mon compte sur serveur vocal (gratuit d'un poste fixe)	
ERDF (Information Incident Réseau)	08 91 67 13 56

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créabus www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 64 52
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Ticket Sports	06 79 10 18 47
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h	
vendredi de 10h à 12h	
+ lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 ^{er} juillet au 31 août	

CULTE

Presbytère	02 97 26 34 22
M. le Recteur Joseph Le Guellaut	
Office dominical à 10h30	

SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
<u>Sans rendez-vous :</u> 9h30 à 11h30 sauf vendredi	
16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi	
<u>Sur rendez-vous :</u> après appel téléphonique	
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03
tous les jours sur RV	
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi	
et le dimanche. <u>Pendant les vacances scolaires :</u> ouvert samedi	
après-midi et dimanche matin	



Une île, un endroit où il fait bon vivre

Comme toutes les destinations estivales, l'île-aux-Moines doit adapter son rythme de vie et de fonctionnement à l'afflux de résidents secondaires et de visiteurs. S'il nous importe de partager notre chance de vivre dans un environnement exceptionnel, nous aimerions aussi que soit perçue la richesse de la vie insulaire. Celle-ci réside bien dans un « island way of life » que nous partageons avec nos consœurs, les îles du Ponant et avec Pašman, notre jumelle de la mer Adriatique.

Nos points communs sont le sentiment fort d'appartenance à des territoires uniques, dont les contours sont indiscutables, et d'insertion dans des communautés humaines où chacun se connaît, où l'histoire de vie est partagée.

Quelques événements importants ont marqué notre premier semestre et ils sont d'excellentes illustrations du type de relations que nous entretenons. Elles sont basées sur :

Des valeurs communes : Le tragique mois de janvier français a aussi résonné sur l'île. Nous étions 250 à avoir répondu à l'invitation d'un regroupement devant la Mairie. Quasiment un Îlois sur deux s'est déplacé pour dire son refus de la barbarie et son attachement aux valeurs qui fondent notre République. Ce moment a été une occasion d'expression de la démocratie et chacun est reparti avec une superbe carte offerte à la Mairie par Lionel Prin qui a su bien traduire notre tristesse commune et notre attachement à la liberté de la presse.



Du dialogue : Comme nous nous y étions engagés, nous avons réuni des commissions extra-municipales pour associer les usagers et les professionnels à la réflexion des élus. Nous avons ainsi organisé des échanges sur la gestion de nos déchets verts, sur la réglementation de la circulation, sur la définition d'un projet de santé... Pour notre deuxième réunion publique, que nous avons volontairement organisée le samedi précédant les élections départementales, la salle du conseil municipal était comble.

De la convivialité : Le temps fort de ce semestre aura été la Semaine du Golfe. Nous souhaitons qu'elle soit une véritable fête pour les Îlois. L'objectif a été atteint grâce à une mobilisation exemplaire des associations, des commerçants, autour d'une équipe de coordination efficace. Nos pages intérieures se font l'écho de la fête : le port et le bourg ornés de pavillons européens, français, croates... l'armada de 1000 navires, les voiles latines des onze bateaux croates, la soirée réservée aux Îlois sur le Marité, l'amarrage au Grand-Pont de l'Hydrograff, les fanfares, la déambulation théâtrale, les repas partagés, la parade commentée professionnellement de la cale de Toulindac... Nous avons aussi remarqué la qualité du travail des enfants de notre école qui ont remarquablement décoré la Chapelle Notre-Dame d'Espérance de leurs œuvres réalisées dans le cadre des T.A.P. La cérémonie de rapprochement entre notre île et celle de Pašman restera aussi dans nos mémoires. Monsieur l'ambassadeur de Croatie, les édiles et habitants de Pašman, Monsieur le Préfet et François Goulard nous ont fait l'honneur de s'y associer.

La recherche du bien commun : L'île en hiver, c'est aussi un immense chantier dont les désagréments sont supportés par les résidents permanents qui témoignent de patience et de compréhension. Qu'ils en soient remerciés. On sort ainsi de l'hiver avec une « Rue Neuve », qui justifie son nom et des restaurations de la place de l'église, de la route du Trec'h, du chemin du Bas... nous poursuivrons cet effort et le Conseil municipal a inscrit dans son budget pluri-annuel une enveloppe destinée aux travaux routiers. Ils reprendront à la fin de la saison.

Oui, l'île est un endroit où il fait bon vivre. Mais parce que l'affirmation ne peut relever d'un arrêté municipal, Il est de la responsabilité de chacun de respecter le site et le cadre de vie, d'être acteur de la vie sociale d'adopter des attitudes citoyennes, de prendre sa part dans la lutte contre les incivilités.

À ce prix, nous vivrons un bel été, c'est ce que je nous souhaite.

Philippe Le Bérigot

Le personnel de la Mairie

Comme nous l'avions mentionné l'an passé en présentant dans la Gazette les employés des Services Techniques, d'une mandature à l'autre, les salariés municipaux poursuivent leurs missions. Dans ce numéro, c'est avec le personnel de la mairie que nous faisons mieux connaissance.

Merci à eux, travailleurs de l'ombre parfois, mais avec une belle efficacité au service de la commune et des Îlois.

Audrey GUEHENNEC et Lucile BERTIN sont sans doute moins connues, le plus souvent dans leurs bureaux à travailler sur les nombreux dossiers que doit traiter une mairie.

Audrey est Secrétaire Générale de la Mairie et à ce titre, responsable du personnel.

Lucile, suit les dossiers d'urbanisme, traite de la comptabilité et supervise les élections.

Céline DUPUIS, chargée de la culture et de la communication, nous accueille et nous aide dans nos choix à la Bibliothèque-Médiathèque

Emilie GINIAUX (absente de la photo), responsable de l'accueil et de l'état civil, assure aussi de nombreuses tâches de secrétariat.

Anne-Cécile JOUBAUD, à la tête du Centre de loisirs tant apprécié de nos enfants pendant les vacances scolaires,



Régis Quenechdu, Audrey Guehennec, Lucile Bertin, Céline Dupuis, Anne-Cécile Joubaud, Julien Leperlier

participe aussi aux T.A.P. toute l'année à l'école. Elle est souvent entourée de jeunes titulaires ou en formation B.A.F.A.

Christiane LE PORT (absente de la photo) aide Anne-Cécile tant au Centre de loisirs que dans les T.A.P.

Julien LEPERLIER est notre garde littoral et à ce titre, nous lui devons l'entretien des espaces propriété du Conservatoire du littoral, l'entretien des sentiers côtiers, des animations "nature" pendant les vacances scolaires.

Régis QUENECHDU est policier municipal et anime aussi des actions de prévention routière auprès des enfants de l'école.

Christine Dufourmantelle

EHPAD

À la découverte de nouveaux goûts...



Le premier semestre de l'année 2015 se termine par la Semaine du Golfe. Les résidents ont confectionné pour l'occasion de petits bateaux en utilisant des matériaux naturels (seiches, galets, coquilles d'huîtres...). De petites scènes maritimes ont aussi été confectionnées et ornent les murs de la Résidence. Une occasion pour chacun d'exercer ses talents d'artistes...et de remettre au goût du jour le très beau phare confectionné par les résidents en 2013.

Le nouvel an chinois a été fêté dans la bonne humeur et sous le signe des saveurs orientales. Eric, notre cuisinier, avait préparé des plats traditionnels chinois (salade de crevettes, porc au caramel accompagné de légumes wok, flan à la noix de coco) ; plats accompagnés du Mei Kuei lu chiew (Saké). Les résidents ont dégusté ces mets à l'aide de

baguettes, une réelle difficulté mais des rires partagés et le souvenir d'une journée inoubliable !

Ils ont accueilli ensuite les enfants de l'école pour fêter Mardi gras. Les enfants étaient tous très joliment déguisés (princesse, coccinelle, fée...). Les résidents avaient confectionné de très beaux loups ornés de plumes, paillettes... l'occasion d'un bel échange intergénérationnel.

*Patricia
Animatrice EHPAD*



L'été au centre de loisirs « Tickets-sports » : la régala



L'été est bientôt là et les grandes vacances aussi. À nous les parties de pêche, les chasses aux crabes, les tournois de foot et autres.

Le programme du Centre de loisirs est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Rappelons encore que l'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants à partir de 4 ans qu'ils soient îlois de souche, de passage ou d'adoption.

Les activités proposées sont toujours très variées et cette année encore l'équipe d'animation mettra tout en place pour répondre au plus juste aux attentes des enfants et aux besoins des parents.

Sachez que cette saison estivale 2015 s'annonce très riche et les jeunes de tous âges pourront goûter à quelques nouveautés.... Surprise... !

En effet plus que jamais les élus du service jeunesse souhaitent, à travers cette structure, proposer aux enfants un accès aux loisirs, une ouverture sur le monde et sur les autres. C'est aussi une action éducative et récréative pour les enfants qui ont soif de faire, vivre et partager des choses.... et c'est là sa force et sa richesse.

Nous pouvons être tous satisfaits car les enfants sont nombreux à participer aux activités dans le meilleur esprit. Alors ils pourront pratiquer la voile, la planche à voile, du kayak, de l'équitation et plein d'autres choses.

Je tiens à remercier aussi l'ensemble des élus et le personnel communal qui nous soutiennent pour que fonctionne notre centre. Seul regret ne pouvoir répondre aux attentes des « ados » qui manquent de loisirs, d'occupations mais certainement pas d'imagination parfois...!!!

En attendant, je vous souhaite à tous un très bel été 2015 !

Au plaisir de vous accueillir au Centre de loisirs, à la Villa Saint-Paul, comme disent les parents, au club selon les enfants....

A très vite 😊

*Anne-Cécile JOUBAUD,
directrice du Centre de loisirs.*



Temps d'Activités Périscolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires, depuis la rentrée de septembre 2014, les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place sur notre commune. Ces T.A.P. doivent permettre de raccourcir les temps d'apprentissage des enfants sur une journée et de réduire leur fatigue.

L'objectif principal est le « **bien-être** » de l'enfant. Il doit pouvoir se poser, discuter, prendre du plaisir ou ne rien faire s'il en a envie...

Quels sont les changements ? :

- les enfants ont école tous les mercredis matin de 8h45 à 11h45. Un service de pause méridienne et garderie périscolaire l'après-midi sont mis en place pour les parents qui en ont besoin.



- les enfants finissent l'école à 15h45 les lundis et mardis et à 15h00 les jeudis. Après le temps scolaire, des activités sont mises en place dans le cadre des T.A.P., pour tous les enfants qui le souhaitent (inscription obligatoire). Des encadrants professionnels ou bénévoles prennent en charge les enfants par tranche d'âge et leur proposent des activités (bricolage, sports collectifs, jeux de société, jeux sur tapis, lecture etc.). Ce temps est fait pour et par l'enfant.

Anne-Cécile JOUBAUD

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
14Y0019	VALENTIN François	Changement menuiseries + abri à vélos	Er Voten	Acc. le 04/12/2014
14Y0012-M01	SAINTÉ CATHERINE Gilles	Extension + travaux de façade	Le Pouffanc	Acc. le 26/01/2015
14Y0020	MOUTTET Michel	Extension + ouvertures	bld de la rade	Acc. le 26/01/2015
14Y0021	JÉGO Joël	Atelier	Brouël	Acc. le 09/02/2015
12Y0002-M02	SCI BELLE MARE	Modification annexe en garage + ouvertures	Locmiquel	Acc. le 19/03/2015
13Y0021-M01	BERGERET Patrick	Modifications ouvertures couverture bardage	rue de la Mairie	Acc. le 19/03/2015
15Y0001	LE MENÉ Éric et Émeline	Nouvelle Construction	le Vieux Moulin	Acc. le 06/05/2015
15Y0002	GUIRAGOSSIAN Stéphane et Morgane	Nouvelle Construction	le Vieux Moulin	Acc. le 06/05/2015

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
14Y0043	LE TEXIER Gérard	Tonnelle	Le Brouélic	Acc. le 24/11/2014
14Y0044	RATAJCZAK André	Ouvertures	Penhap	Acc. le 15/12/2014
14Y0017	RÉJIBA Médy	Rénovation + extension	rue du Gazolven	Acc. le 04/02/2015
14Y0046	GARDIES Olivier et Nathalie	Rénovation + isolation + ouvertures	Gras Hoarn	Acc. le 14/01/2015
14Y0048	IMBERT François	Fermeture patio + abri de jardin	Mané Rudel	Acc. le 26/02/2015
14Y0050	ALLAIN Martine	Division en vue de construire	Parc d'Armes	Acc. le 16/02/2015
15Y0001	LAPRESLE Rosine	Création d'ouverture + aménagement cour + rénovation façade	rue des Escaliers	Acc. le 05/03/2015
15Y0002	BARANGER Gilles	Suppression porte + modification fenêtre	Locmiquel	Acc. le 12/03/2015
15Y0003	FRANCE ELEC INDUSTRY	Panneaux photovoltaïques	Beg Moussir	Acc. le 26/03/2015
15Y0005	BOUTET Thierry et Isabelle	Création d'une porte	Prad en Toulqueux	Acc. le 16/04/2015



Association des Parents d'Elèves de l'école St-Joseph

Myriam de BÉARN enseignante des 10 enfants de maternelle et de CP, Bénédicte CHATEL enseignante-directrice des 11 enfants de primaire ont progressivement trouvé leur rythme et se sont adaptées à une nouvelle organisation suite à la perte du demi-poste cette année.

Changement du rythme scolaire :

Myriam souligne qu'elle a constaté plus de fatigabilité des enfants en fin de semaine. En ce qui concerne la classe de Bénédicte, difficulté objective d'émettre un avis, mais un changement nécessaire malgré tout pour l'organisation du multi niveau l'après-midi.

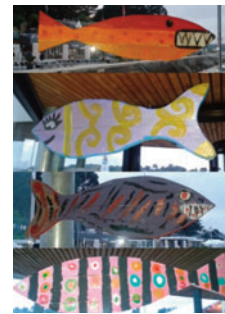
Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) :

La bonne organisation des T.A.P. durant l'année scolaire a apporté des activités de qualité et variées, elles ont reçu un bon accueil auprès des enfants.

Pour les maternelles/CP, les activités ont essentiellement été encadrées par Anne-Cécile Joubaud et Christiane Le Port avec l'aide occasionnelle de bénévoles.

Elles ont proposé des activités sportives et du bricolage, quelques sorties à la plage : ramassage de coquillages et de bois flotté. L'Association Les Petits Débrouillards est venue également participer aux T.A.P.

Pour les primaires, les animations ont essentiellement été assurées par des bénévoles dont il convient de saluer et remercier l'investissement. Les diverses animations : Les



Petits Débrouillards (sciences), le concours Gastounet (avec l'aide de Régis, policier municipal), réalisation de maisonnettes et personnages pour la crèche, découverte du Pop-Up (illustration d'une fable, grand livre de l'Île-aux-Moines), informatique (concevoir un programme pour réaliser un quizz sur l'Île-aux-Moines, création d'un vitrail (Pascal Bouchard en lien avec l'association « Un nouveau vitrail pour l'Île-aux-Moines »), et aussi la décoration de jardinières de la mairie. Merci donc aux bénévoles :

Annie Pressard, Marité Le Bodo, Monika Granger, Éric Nevo, Joëlle Bouf, Mireille Dathanat, Jean Bellégo, Jacques Bellégo, Régis Talhouarne, Véronique Pastout.

Merci également à la Mairie et particulièrement Marie-Paule BELLÉGO qui a eu la charge de la mise en place de ces T.A.P.

L'APEL a contribué, financièrement, aux divers déplacements des enfants aux sorties, notamment celle qui a eu lieu au Puy du Fou pour les plus grands, tout début juillet.

Tous les membres du bureau de l'APEL souhaitent un très bon été, ensoleillé, à tous les enfants de l'école.

L'APEL de l'Ecole St-Joseph



Kin-ball Club Îlois

Les Requins toujours en course pour un podium

Les jeunes Îlois (14 cette saison) continuent de montrer leurs talents lors des Opens juniors.

Les Champions de France en titre, **les Requins Blancs**, sont actuellement 4^{èmes}, à 1 point de la 3^{ème} place. Le forfait de l'équipe lors du tournoi de Moncontour a mis du plomb dans l'aile au classement général. Ils se sont bien rattrapés en survolant l'Open de Rennes (0 défaite) et ramenant la Coupe rennaise sur l'île.

Les Requins Bouledogues, plus jeunes, ont très bien défendu leurs couleurs et se placent 9^{èmes} au classement général sur 13. Eux aussi souffrent du forfait de Moncontour et leur place actuelle ne reflète pas leurs talents (5^{èmes} à l'Open de Vannes et 5^{èmes} à l'Open de Rennes). Nouveau aussi, l'équipe des Requins Bouledogues a été renforcée cette année par 3 Korrigans de Vannes.

Le dernier Open aura lieu à Campbon (44) le 14 juin prochain, et nos jeunes kinballeurs, sûrement, donneront du fil à

retordre à leurs adversaires !

Une équipe adulte masculine est à l'étude pour l'année prochaine ce qui impliquerait l'ouverture d'un créneau d'entraînement mixte adulte. Si des personnes sont intéressées, n'hésitez pas à prendre contact avec moi.

À noter aussi, la participation du coach du club comme joueur au Mondial des Clubs à Madrid au mois d'août.

Bon été à tous !.

Armand PLESSIS, Président KCI



Korollerien Izenah



Très motivé, notre groupe a repris les entraînements en ce début d'année 2015 en vue de préparer nos deux représentations qui se sont déroulées sur le port dans le cadre de la Semaine du Golfe les 15 et 16 mai, avec un plus cette année, le rapprochement entre l'Île-aux-Moines et l'île de Pašman en Croatie et la venue de son groupe de danseuses. Elles dansent tout en chantant sans aucun accompagnement musical et ont été très remarquées.

Devant un public enthousiaste, nous avons également « jumelé ! » nos danses, apportant pour l'occasion une note particulièrement originale et très appréciée du public.

Korollerien Izenah a pour prochain rendez-vous : la fête de la mer à la pointe du Trec'h le dimanche 26 juillet ainsi que le 21 novembre à la salle polyvalente pour notre spectacle de fin d'année.

A bientôt

Catherine LE ROUX, Secrétaire



Les Escales Musicales

La 21^{ème} saison des « Escales Musicales de l'Île-aux-Moines » propose une fois encore une programmation variée avec toujours pour objectif la recherche du plaisir et de l'émotion.

Cette année, une expérience nouvelle sera présentée à l'intention des jeunes (de 7 à 13 ans environ). Trois ateliers-concerts à 17 h, d'une durée d'environ 40 minutes, les 23 juillet et 3 août dans la chapelle du Trec'h et le 17 août dans l'église Saint-Michel seront animés par les artistes invités. Le prix des places sera de 5 euros pour ces jeunes. Ils pourront de plus, fièrement y inviter gratuitement leurs parents ou amis adultes qui les accompagneront.

Le 23 juillet, musique anglaise de l'époque de William Shakespeare pour contre-ténor et luth. Damien Guillon et Eric Bellocq luth, interpréteront des chants de John Dowland (1563-1625). Le talent de ces deux artistes d'exception est reconnu dans les salles les plus prestigieuses d'Europe. ». Le CD « Luthsong » qu'ils ont consacré à la musique de J. Dowland a été salué par la critique internationale comme « essentiel ».



Damien Guillon vient de se voir décerner une « Victoire de la Musique 2015 ». Lui, et l'ensemble « le Banquet Céleste » qu'il dirige, sont actuellement en résidence au Théâtre de Cornouaille (scène nationale) de Quimper.

Eric Bellocq se produit régulièrement au sein de célèbres formations baroques comme « les Arts Florissants de William Christie, les Musiciens du Louvre de Marc Minkovski, le Concert spirituel.... ».

Le 3 août, le groupe « Sarocchi » venu de Bastia nous interprétera des chants corses « Cantu in paghjella » inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité dans la catégorie

« patrimoine culturel immatériel ». Ces chanteurs s'accompagneront parfois avec des instruments traditionnels corses comme par exemple la Cetera, qui étaient oubliés depuis des lustres et qu'ils ont voulu réhabiliter. Les « Sarocchi » ont aujourd'hui plus de 300 concerts à leur actif et nous proposent un programme authentique aux thèmes variés : la nature, l'amour ou les modes de vie d'autrefois.



Le 17 août, concert de musique de chambre autour du célèbre quintette de Franz Schubert pour piano, violon, alto, violoncelle et contrebasse qui contient une série de variations sur le thème de l'un de ses lieder « la Truite » et interprété par des artistes liés par une belle complicité mais également amoureux de l'Île-aux-Moines. Certains d'entre eux ont déjà participé à des concerts des Escales. Ils se produisent habituellement en tant que solistes, donc seuls, ou au sein de formations prestigieuses comme l'Orchestre de Paris ou de Radio France. Nous aurons donc le plaisir d'entendre L. Mourgiar (piano), C. Mourgiar (violon), F. Wallez (alto), R. Chrétien (violoncelle), Y. Dubost (contrebasse).

Les CD des artistes seront en vente dans les boutiques « l'Escale » et « Saveurs et traditions de Bretagne » du 15 juillet au 15 août !

Il semble important de noter que les concerts débiteront à 20h15 précises afin de permettre aux auditeurs venus du continent de pouvoir prendre le taxi puis le bateau à 22h.

Tarifs : 15€ / 10 € adhérents, étudiants, scolaires, chômeurs gratuit < 12 ans

Plus de renseignements : www.escalesmusicales.fr

Petit inventaire de la Compagnie du Caillou

Le matériel

Monsieur Taverson, charpentier menuisier de son état, vient de nous livrer notre scène.

La bête représente une surface de 20 m² (5,5 m de largeur par 3,5 de profondeur et une hauteur de 60 cm). Elle est constituée de 4 tréteaux sur lesquels reposent 6 longerons qui supportent de façon perpendiculaire 12 traverses. Pour l'avoir monté avec M. Taverson et Armelle, je peux vous dire que c'est du costaud et que la sécurité n'a plus qu'à bien se tenir.

Nous disposons donc maintenant d'un véritable outil de spectacle. Finis les torticolis pour réussir à voir les acteurs. Finie, pour nous, la manutention des plateaux de récupération qui pesaient une tonne et qui avaient la fâcheuse propension à vouloir se désolidariser aux moments critiques.

Il faut ajouter que nous avons aussi fait l'acquisition d'un jeu de projecteurs digne de ce nom. Lionel Prin, en charge de la lumière, ne souhaitait plus vider sa maison de l'ensemble de ses lampes de chevet pendant la durée des spectacles...

Enfin nous avons trouvé dans le local des gendarmes une magnifique sono qui remplacera avantageusement le lecteur de disque des enfants d'Armelle.

Mais n'ayez crainte, nous continuerons à utiliser pour les décors les bambous de Régine (encore merci à elle) et les vieux draps ou tissus de nos armoires (merci à eux). Et oui on est amateur ou on ne l'est pas.

Les acteurs

Au dernier recensement nous sommes 18 comédiens et un metteur en scène. Toujours aussi heureux de nous retrouver deux fois par semaine pour répéter et vivre notre vie de groupe.

Notre activité en 2015

- Deux spectacles pour La Semaine du Golfe : des poèmes de Boris Vian le mardi 12 mai avec en accompagnement musical, Léna au chant et Brice à la guitare, et du théâtre de rue jeudi



14 mai avec 10 tableaux de *L'Appau du Désir* de Gérard Levoyer. Nous sommes partis du port accompagnés par la fanfare "Holy Totsy Gang" chargée d'attirer la foule et, de station en station, où à chaque fois un tableau de *L'Appau du Désir* a été joué, nous sommes remontés jusqu'à la mairie.

- Les 27, 28, 29 août nous avons retenu la salle annexe pour présenter en deux fois l'ensemble des tableaux de *L'Appau du Désir*.

- Les Insulaires à Hoëdic : nous jouerons « peut être » plusieurs tableaux de *L'Appau du Désir*.

- À la Toussaint nous jouerons : *Toc Toc*, la pièce de Laurent Baffy. Certes, 2 ans de répétition c'est long. Mais c'est une pièce comique que nous avons voulu beaucoup travailler car ce genre est nouveau pour nous et demandait un apprentissage sur la rapidité.

- Atelier Théâtre en octobre. Cet atelier est ouvert à tous, venez-y nombreux.

- Armelle qui aime tout particulièrement animer ce genre de groupe, sait provoquer notre créativité et mieux nous faire prendre conscience des mille et un secrets du théâtre (l'espace, le regard des autres, notre propre regard, la prise de conscience de son corps, la portée de notre voix, la force du groupe, l'improvisation, etc ...)

Nous vous donnons rendez-vous fin août !

Le Président, Olivier Champenois

Les Amis de Penhap

« L'association les Amis de Penhap a près de 3 ans d'existence »

Une association qui compte aujourd'hui près de 100 adhérents sur Penhap. Une forte mobilisation, une action continue pour la réalisation de son objet : la préservation du site de Penhap.

Les vacances de printemps ont vu les amis de Penhap se mobiliser :

- pour le nettoyage de la plage à l'ouest ; plus de 50 petits et grands gantés, armés de râteliers et de fourches ont ramassé plastiques en tout genre, bouteilles et autres déchets plus ou moins sympathiques... efficacité et ambiance chaleureuse. Merci à tous ceux qui ont pu venir.
- pour aider l'association Ty Bourus dans la taille des pommiers du verger.

L'association remercie la municipalité et le Conservatoire du littoral pour leur intervention concernant l'égouttage des arbres et le nettoyage des abords de la pointe à l'est.



Elle remercie également la municipalité pour la mise en place de chicanes et panneaux pour marquer l'interdiction de la circulation des vélos sur les chemins côtiers.

Elle déplore en revanche l'absence de réfection des caches en bois autour des poubelles tel que demandé depuis plusieurs années.

Elle s'inquiète de l'absence de toute action concernant les chenilles processionnaires, particulièrement envahissantes cet hiver, et de la prolifération des lapins.

La fête annuelle de l'association aura lieu autour du 8 août. Sa date définitive sera annoncée en juillet fonction du temps et des marées.

Bon été à tous

Hugues COLLANTIER



Easylang

Cette année nos retrouvailles hebdomadaires se sont déroulées les mardis de 17 heures à 18h30. Nos séances se divisaient typiquement en deux temps. La première partie était animée par Bernard Tattevin. Avec l'aide d'un outil pédagogique bien rodé, il affutait nos capacités à capter la langue anglaise parlée. Entre des locuteurs anglais, écossais, américains, australiens ou indiens, on n'a pas toujours l'impression qu'ils parlent la même langue ! Par la même occasion, nous faisons à chaque fois quelques acquisitions de vocabulaire et des ajustements de nos connaissances grammaticales.

La seconde partie de nos séances était consacrée à la conversation libre entre les participants, "in English" bien entendu. À tour de rôle, l'un d'entre nous lançait un sujet pour alimenter la discussion. En début d'année cet amorçage se faisait par l'envoi préalable d'un texte en anglais, un article de journal en général. Par la suite nous avons préféré initier la discussion par une petite introduction orale. Celle ou celui qui la faisait était totalement libre du choix du thème. Nous avons ainsi évoqué, entre autres, des recettes de cuisine, des destinations de voyage ou des sujets de société ! Les différences de niveau d'anglais entre nous étaient gommées par l'intérêt partagé pour les sujets et aboutissaient à une forme d'entraide bien sympathique.



Une activité particulière de l'année a été liée à la Semaine du Golfe. Bernard a lancé l'idée d'élaborer un glossaire qui donnerait un vocabulaire de base pour répondre, en anglais, aux questions les plus fréquentes posées par des visiteurs. Le bébé a été adopté par la Mairie qui l'a édité, pour le diffuser aux commerçants et aux autres personnes participant à l'accueil touristique. Plusieurs d'entre nous ont aussi participé à l'accueil des Croates, pour permettre à ceux ne parlant pas français mais anglais, d'avoir néanmoins des échanges avec des locaux (on manquait de croatophones).

Depuis la création de l'association en 2009, à l'initiative de Bernard, de Gildas Machelot et de Joël Bouf, son activité a évolué d'année en année, à la fois pour bénéficier de l'expérience, et ne pas tomber dans la monotonie. Pour l'année à venir, plusieurs pistes d'évolution sont envisagées : un ajustement des horaires, une plus forte imbrication entre conversation et exercices, davantage d'emprunts à l'actualité et aussi un peu de jeu. La formule finale sera choisie par les adhérents 2015/2016.

La séance de reprise est fixée au 6 octobre

Contacts: André Lauer, président, 02 97 26 38 44 et Annie Mouchot, secrétaire, 02 97 26 33 52



Couleurs du Temps

Vous êtes tous cordialement invités au vernissage de l'association « Couleurs du Temps »

Le jeudi 6 Août 2015 à partir de 18h30 dans la salle annexe de la Mairie.

L'exposition sera ouverte du jeudi 6 Août au mercredi 12 Août inclus.



Oeuvre de Martine Finet

Le Club des Sages

Le Club des Sages se réunit toujours le mardi après-midi pour les travaux manuels et le jeudi pour les joueuses.

Nous avons même organisé un atelier « carterie » pour le jour des Îlois pendant la Semaine du Golfe. Nous avons reçu beaucoup de visiteurs extérieurs malgré un défaut de signalisation.

Nous vendrons nos réalisations (bonnets, tricots, doudous,

T-shirts, cartes, gâteaux...) cet été les 17 et 18 juillet dans la salle de la Mairie. Nous pouvons prendre des commandes pour des réalisations personnalisées en fonction de nos aptitudes.

Venez nous voir à l'atelier et passez un bon été !

La Présidente, Annick SOULAT

Un nouveau vitrail pour l'Île-aux-Moines

Posant ses statuts en février 2014, notre association n'a pas ménagé ses efforts pour rassembler les fonds nécessaires à la création d'un vitrail dans le plafond de la nef de l'église : deux ventes de gâteaux, un concert de flûte traversière, un autre de viole de gambe, une conférence autour d'Etty Hillesum, et une autre sur la symbolique et l'iconographie des vitraux. Cette dernière a été proposée par Pascal Bouchard, maître verrier à la Baule, qui a repris le flambeau de ce projet, porté initialement par Georges Finet, vitrailliste à l'Île-aux-Moines (cf. gazette de juillet 2014).

Pascal Bouchard a aussi animé un atelier à l'école Saint Joseph auprès des plus grands (voir photo), dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP). Ce vitrail miniature a été exposé à la chapelle du Trec'h lors de la Semaine du Golfe, avec d'autres travaux des élèves.



Ainsi, c'est au titre de « l'aide à l'animation, et à la vie culturelle locale », que le Conseil Général nous a octroyé une subvention de 1800 €. La municipalité, dont l'église est propriété, a également accordé à notre jeune association une subvention. Elle participera également aux travaux de pose du vitrail, soucieuse de faire respecter les normes de sécurité.

Certains ont peut-être encore à l'esprit l'anecdote qui suit :



Lors de la construction de l'église, ce puits de lumière était situé dans le chœur, (voir la photo de l'époque). Mais en 1935, un dimanche matin,

entre deux messes, la barre de fer qui soutenait la rosace s'abattit au pied de l'autel. C'est à cette époque, que le chœur fut entièrement refait, avec neuf nouveaux vitraux. Ces derniers furent pris en charge par le recteur Pierre Dréan, et les travaux par la municipalité. Hélas, à cause du toit de l'abside, qui n'offre que de petites ouvertures, ces vitraux ne peuvent être correctement éclairés par le jour. C'est pourquoi, si les ressources de l'association le permettent (ce n'est pas encore le cas), des rampes de leds à économie d'énergie seront disposées pour mettre ces vitraux des ateliers Maumejean en évidence.

Pascal Bouchard, agréé patrimoine, a proposé une dizaine de maquettes à la commission de personnes référentes en matière d'art. Le regard d'Irène de Château-Thierry, responsable de la commission diocésaine d'art sacré (C.D.A.S.), s'est porté sur la représentation d'une colombe blanche, dans un ciel multicolore, où l'on retrouve précisément les teintes des vitraux du XIX^{ème} de la nef.

Notre association avait demandé la présence de cette colombe centrale, en mémoire des sœurs du Saint-Esprit, ayant œuvré 169 ans sur l'Île-aux-Moines (enseignement, soins, réconfort...). Inachevée à l'heure où j'écris, la maquette ne figure pas dans cet article.

Pour garder une bonne luminosité à la nef, comme demandé par le maire, les verres ne seront pas choisis avec des couleurs foncées. Nous étudierons de notre côté, comment rendre plus réfléchissantes les cloisons entourant le futur vitrail.

L'assemblée générale a eu lieu le 20 février, et la cotisation de 25 € a été reconduite, espérant que l'inauguration du vitrail puisse avoir lieu pour la Saint-Michel 2015. Si ce n'est déjà fait, et que vous souhaitiez voir sa réalisation en septembre prochain, merci d'adhérer ou de renouveler cette année encore votre adhésion au nom d'« Un Nouveau Vitrail pour l'Île-aux-Moines » auprès du trésorier, Loïc Cassin, Brouëlic, l'Île-aux-Moines. Un reçu vous sera envoyé.

Différentes manifestations sont par ailleurs organisées :

- Le dimanche 28 juin à 17h30, en l'église Saint-Michel, un grand concert de l'ensemble vocal « Nova Voce ».
- Le mercredi 22 juillet à 18h, à la salle annexe de la Mairie, une conférence intitulée « Spiritualité et art contemporain », par Maël Bulot (un des membres de la commission référente).
- Le dimanche 2 août, entre 9h30 et 12h, place de l'église, une vente de gâteaux.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à notre site: vitrail-iam.com

Le Président, Olivier de BEAULIEU



Association Sportive Îloise

Vue l'engouement suscité l'an dernier, l'association sportive Îloise (ASI) organisera cette année encore un tournoi de badminton tous les mardis des mois de juillet et d'août à partir de 17 heures dans la salle polyvalente. Les raquettes et les volants seront fournis. Pas de coupe ni de médaille mais un pot de l'amitié clôturera le tournoi.

Il sera demandé à chaque participant 5 euros dont une partie sera reversée à la recherche médicale. Les inscriptions se feront

auprès du président de l'association au 06.16.68.39.70 avant le lundi, veille du tournoi.

La salle de cardio /musculature sera ouverte aux touristes et résidents secondaires à partir de début juillet dans la limite des places disponibles (10 maxi). L'inscription se fera auprès de la même personne. Coût de la séance : 5 euros.

Pascal MOUCHOT, Président de l'ASI

Gymnastique féminine

Fin juin, les cours de gymnastique se sont interrompus pour les vacances d'été. Ils reprendront fin septembre. À chacune de profiter de cette interruption pour pratiquer un autre sport : natation, vélo...

Merci à toutes les adhérentes qui sont, dans l'ensemble, très assidues aux différents cours de la semaine.

Le samedi 6 juin une sortie randonnée sur Hoëdic est organisée par la fédération. Quatre d'entre nous vont y participer, c'est

une occasion de découvrir cette île du large.

L'assemblée générale du comité départemental a fêté ses 40 ans d'existence le 31 janvier à Muzillac. À cette occasion, beaucoup de participation et à titre indicatif, nous sommes 8004 licenciées femmes dans le Morbihan.

Je vous donne rendez-vous, encore plus nombreuses, à la rentrée, fin septembre. Bonne vacances à toutes.

Annie NOUVELLON

Association pour un Sinagot Îlois

La saison de l'A.P.S.I. et du Crialéis.

Pour cette année 2015 un certain nombre de dates jalonnent la saison.

- Le bateau a quitté son hivernage devant le Charlemagne le 22 avril et a rejoint son mouillage.
- Le carénage a été réalisé le 7 mai pour qu'il soit prêt pour la Semaine du Golfe du 11 au 17 mai.

La Semaine du Golfe marque cette année 2015 et le Crialéis en a été un élément majeur.

Outre sa participation aux différentes manifestations de la flotte des « Voiliers de Travail », **notre bateau a ouvert la Grande Parade** du samedi en compagnie du Mala Matulica, gajeta de l'île de Pašman dont l'Île-aux-Moines s'est rapprochée lors des festivités d'accueil des Croates, invités d'honneur de la Semaine du Golfe 2015. Cette distinction marquait la reconnaissance de l'Île-aux-Moines comme acteur central de cette importante manifestation.

D'autres rendez-vous ont été planifiés :

- Le 26 juillet : **Fête de la mer** au Trec'h (Île-aux-Moines)
- le 2 août : **Grandes régates de Port-Navalo**
- du 18 au 20 septembre : **Fête des insulaires (Hoëdic)**
- fin octobre : **Festival de la Bogue d'or à Redon**

parmi un certain nombre de manifestations dont le Crialéis est un habitué.

La date du défi des Sinagots "La Goask-Kan-Gred " reste à trouver courant octobre.

(Ce programme est évolutif, vous pouvez consulter les mises à jour sur le blog : <http://sinagot.crialeis.over-blog.fr> ou sur la page Facebook du « Crialéis »)

Comment rejoindre l'association :

Vous pouvez régler dès à présent votre **cotisation 2015**, à



l'ordre de l'A.P.S.I., qui est cette année de 25 € (10 euros pour les enfants de moins de 10 ans) et faire, si vous le souhaitez des dons ou des contributions exceptionnelles.

Un « **reçu - carte de membre** » **valable un an**, vous sera délivré après règlement, soit directement à bord lors de vos embarquements, soit avec la lettre de convocation à l'assemblée Générale, si vous payez par correspondance. Cette carte de membre vous permettra d'embarquer pour les sorties que vous aurez réservées.

Si vous avez envie d'embarquer, que ce soit lors des différentes manifestations auxquelles il participe ou pour une sortie dans le Golfe, n'hésitez pas et prenez contact avec notre Patron au 06 70 07 08 42 pour choisir vos dates et indiquer vos souhaits.

Bien évidemment nous sommes ravis de pouvoir accueillir toutes les bonnes volontés qui seront prêtes à donner un peu de temps pour faire vivre ce bateau qui fait pleinement partie du patrimoine de l'Île-aux-Moines. N'hésitez pas à nous contacter.

Bon vent à tous

Le Bureau

β AS BERNY CAT Actualités été 2015

Le Berny 46 (à Bernard Minvielle, Y.C.F) a fort bien démarré la saison par une belle victoire à la Semaine du Golfe sous une météo « Irlandaise » prononcée... seuls les plus braves étaient au rendez-vous !

A noter également cette année le succès à « l'export » de notre association sportive avec le développement des rassemblements et régates d'une flotille de 5 bateaux sur le Bassin d'Arcachon. Juste retour du destin... étant donné que le dessin du Berny Cat a été inspiré par les lignes élégantes du Monotype d'Arcachon et du Loup : monotypies anciennes et racées du Bassin. Mais rassurez-vous ! L'activité de notre association restera belle et bien centrée sur le Golfe du Morbihan !

Au programme du championnat « Monotype Berny Cat » de cette été 2015 :

- Régates de l'Île d'Arz - 8 et 9 août : Inscriptions sur place au Port de l'Île d'Arz.
- Festival de la Voile de l'Île-aux-Moines - Parrainée par le Yacht Club de France - 14, 15, 16 août : Inscriptions à l'ANIM. www.festivaldelavoile.fr
- Berny Cup – 23 août à Brouël, organisée par l'AS Berny cette régate se courra sous forme de tournoi de Match Racing. Les bateaux seront fournis. L'Assemblée Générale aura lieu le 23 au soir. Inscription au 06 11 19 00 95.

Toutes les régates ci-dessus compteront pour le « Challenge d'été Berny Cat », le vainqueur remportant pour un an l'aquaruelle originale et numérotée de Marc PG Berthier, peintre de la Marine Nationale.



ADSL IAM

Le sentier littoral à l'Est du Trec'h enfin ouvert à tous.....

Certes quelques petits aménagements restent encore à réaliser, mais ce sera fait prochainement.

Le sentier étant strictement piétonnier, la signalisation doit être plus sérieuse. Des garages à vélos devront être prévus en plusieurs endroits et permettre ainsi aux cyclistes d'abandonner...et retrouver leur vélo le temps d'une petite promenade à pied.

D'autres prolongements du sentier littoral sont en cours dans la baie du Vran, du bois de la Chèvre à la pointe de Brouël. La réalisation matérielle se fera à l'automne. Puis ce sera la Pointe de Nioul un peu plus tard.

Pouvoir faire le tour complet de l'île et profiter des merveilleux paysages offerts à tous devient peu à peu une réalité.



Également au programme « rallyes » du Golfe :

- TAG 27 et 28 juin : Tour du Golfe au départ d'Arradon, organisé par la SRV : www.srvannes.fr
- Régates de Port-Navalo 25 et 26 juillet : Contacter Thierry CALAGE 06 80 30 80 78.

L'AS Berny organisera cette année encore, chaque mercredi du mois d'août, un entraînement convivial et ouvert à tous les types de bateau. Autour de parcours variés et toujours bien construits, les Berny se retrouveront pour s'entraîner et faire progresser ceux qui le souhaitent en travaillant en flotte les passages de courant et les régates.

Vous souhaitant bon vent à tous ! A très bientôt sur l'eau !

Martin Minvielle, Secrétaire de l'AS Berny

Renseignements au secrétariat de l'AS Berny : 06 11 19 00 95

Une journée d'égavage a eu lieu à l'automne par quelques membres de notre association. Une prochaine intervention est prévue le 2 juin.

Pour les adhérents de l'ADSL IAM et ceux qui veulent adhérer, la prochaine assemblée générale aura lieu le lundi 13 Juillet à 17 heures, salle 3 de la mairie.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Denise Rivière





Les Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et de la Pêche

Bonjour à tous!

Hélas, nous n'avons pas grand-chose de nouveau à annoncer au point de vue des retraites ou du montant accordé aux aides diverses. Tout est au point mort, même au niveau des plus petites retraites.

La Commission des Affaires Sociales réfléchit à une motion demandant l'augmentation des plafonds de l'aide au chauffage. Suite au Congrès de Ploneour-Lanvern, presque toutes les motions ont été refusées, sauf celle de la P.I.A. (voir le demi-soldier). Au Congrès de Meze, le 20 septembre prochain nous allons faire une relance des motions.

Que ceux qui ne sont pas adhérents, même avec une carrière incomplète, viennent nous rejoindre. Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces.

Le 11 janvier, à la salle annexe de la Mairie, nous avons eu notre réunion « Galette des Rois » avec le règlement des cotisations annuelles. Excellente ambiance.

Le 15 février, déplacement de 12 personnes pour la Galette des Rois à Languidic. Tout le monde a apprécié ce déplacement où nous étions plus de 400 représentants des deux parties du Morbihan. Cela a permis à chacun de retrouver d'anciens compagnons de navigation.

Le 26 février, la Présidente n'a pu se rendre à la Commission des Affaires Sociales à Lorient, étant retenue par des obligations familiales. Mais, elle a été tenue au courant des décisions prises.

Le 12 mars, réunion du Bureau départemental à Etel pour préparer le Conseil d'administration du 20 Mars.

Le 20 Mars, réunion du Conseil d'administration à Ste Anne d'Auray où il est décidé entre autres de nommer le repas de la Galette des Rois : « Repas des Marins ». Les comptes de l'Association Départementale sont présentés par Marc Salaun, Trésorier départemental.

Ils sont approuvés à l'unanimité. Guy Bellégo accompagnait la Présidente à cette réunion.

Le 25 mars, réunion du Comité de Bretagne, à Carhaix. Il y est fait remarquer que la Bretagne représente plus de la moitié des adhérents de la Fédération, ce qui devrait donner plus de pouvoirs au niveau du Conseil Fédéral.

Le 28 mars, Assemblée Générale à Baden, où il est rappelé les différentes aides qu'il est possible d'obtenir avec leurs plafonds.

Le 12 avril, à Quiberon, Assemblée Générale Départementale, avec la présence de M. Schirman président Fédéral, Edmonde Le Nerrant : présidente de Nord Bretagne et Alain Pocher, président du Finistère.

Le 5 mai, Assemblée Générale à Belle-Île où nous avons toujours un excellent accueil.

Le 20 septembre, Congrès Fédéral à Meze. Plus de 150 adhérents du Morbihan font le déplacement.

Nous souhaitons un agréable été. À bientôt

Michèle BEVEN et le Bureau

Diorren

L'association Diorren reprend à partir du 19 novembre et jusqu'au 19 février l'opération « Un hiver à l'Île-aux-Moines », en proposant plusieurs diaporamas sur différentes régions du monde.

Notre première escale, le 19 novembre, s'effectuera en Birmanie, avec Laure et Richard Pédezert.

Ce pays, longtemps fermé au tourisme, reste profondément marqué par le bouddhisme et les traditions séculaires. Nous y découvrirons notamment Yangon, sa capitale, Mandalay, Bagan, avec sa multitude de stupas, de temples et de pagodes, le delta de l'Irrawaddy, et la région du lac Inlé.

Le 19 décembre nous partirons avec Joël Bouf pour une croisière de plus d'un mois dans les Caraïbes, voyage au cœur de l'hiver dans un contexte de mers émeraude et de plages paradisiaques. Depuis Saint Martin, cette navigation nous permettra d'atteindre les Îles Vierges anglaises et américaines, Porto Rico, la République Dominicaine, et enfin Cuba. À cette époque (en 2009), l'île présentait un aspect assez différent de celui d'aujourd'hui. Les évolutions actuelles risquent de transformer rapidement ce pays marqué par son histoire récente. Joël a terminé sa longue virée par la Floride.



Au début de 2016, le premier diaporama de l'année nous transportera vers le Sud du Chili avec Daniel Gilles. Au cours de sa croisière à bord de "Balthazar", il a traversé les canaux de Patagonie, de Puerto Williams à Puerto Natales, dans une ambiance de bout du monde et de nature inviolée.

Enfin le dernier diaporama de l'hiver, évoquera avec Etienne Dehau le Rajasthan, ses villes mythiques plantées aux portes du désert, ses palais de maharajas, la beauté du désert de Thar et la fierté de ses habitants, descendants des Rajputs.

Etienne DEHAU

Sixième festival théâtre en herbe de l'Île-aux-Moines

présenté par Hervé Masquelier - Les 7 et 8 août 2015

1/ Lecture : Le 7 août à 19 heures

"Comme deux frères"

Une comédie de Pascal Bancou, interprétée par Benoît Gourley, Hervé Masquelier, Estelle Galarme

2/ Représentation : Le 8 août à 19 heures dans la cour de l'ancienne école publique

« Nuit d'été »

De David Greig, Gordon McIntyre

Mise en scène : Nicolas Morvan

Avec : Renaud Castel, Patricia Thibault

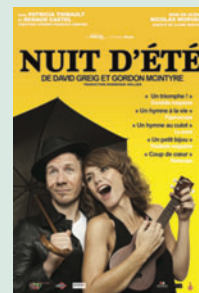
L'Histoire :

C'est l'été. Il pleut sur Edimbourg. Dans un bar, Helena, avocate, attend son amant et Bob, petit malfrat, attend les

clés d'une voiture volée. Deux personnes qui n'auraient jamais dû se rencontrer... C'est le début d'un week-end endiablé.

"Nuit d'été" est une comédie romantique unique en son genre. Elle mêle habilement l'humour, la profondeur, la légèreté, et la musique. Ce n'est pas une comédie musicale, c'est une pièce avec des chansons. Tout en restant légers et drôles David Greig et Gordon McIntyre parlent de nos angoisses les plus profondes : le temps qui passe, les secrets inavoués, la jeunesse qui s'éloigne et le constat qu'il nous reste de moins en moins de temps pour réaliser nos rêves.

Cette pièce est un hymne à la liberté.



Bourus

Non, nous ne sommes pas comme le phénix : nous ne ressuscitons pas de nos cendres.

Mais comme lui nous espérons pouvoir continuer à exister et à travailler pour notre plaisir à tous.

Notre réunion du 22 avril 2015 nous permet d'espérer de nouveaux bras bénévoles pour organiser un concert de rock breton cet été et d'avoir des volontaires pour notre assemblée générale.

Notre verger a été nettoyé. Des soins sur les arbres sont envisagés pour l'automne prochain. Une fête de la pomme comme nous en avons l'habitude sera peut-être possible, nous en sommes persuadés.

Le 9 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'association « Couleurs de Bretagne ». Trente-quatre peintres de tous âges sont venus de tous les coins de Bretagne rejoindre des enfants îlois pour réaliser en quelques heures une œuvre immortalisant les plus jolis endroits de notre île.

Ils ont bien valorisé notre patrimoine.

La lumière était belle ce jour-là, mais les quelques nuages noirs qui ont osé se montrer ont permis de mettre en valeur certains tableaux...



Ceux qui ont été classés premiers dans leurs catégories sont restés sur l'île pour l'été et sont visibles à la mairie.

Chacun est reparti avec un cadeau, ravi d'avoir passé une journée conviviale.

Nous comptons sur votre présence et vous disons à bientôt

La présidente, Véronique SCHENFEIGEL-BRIEL

Chez Charlemagne

Suite à l'article paru en décembre, Michelle Le Martelot nous fait part de son témoignage. Nous l'en remercions.

J'ai lu avec intérêt l'article « Chez Charlemagne » puisque c'est ma maison natale et que le couple fondateur de cette « buvette » (c'était l'enseigne du temps de ma grand-mère) n'est pas mon grand-père et ma grand-mère Le Guen (Le Guenne officiellement), mais les parents de ma grand-mère : Marie-Joseph Lainé (1860-1947) et Jean-François Marie Créquer, né en 1853.

L'origine du surnom de Charlemagne, je ne la connais pas et comme vous j'ai entendu diverses versions. J'ai même lu l'été dernier, que ce surnom avait été donné à mon arrière-grand-mère parce qu'elle portait toujours une grande cape rouge !!

Je l'ai connue puisque j'avais 10 ans quand elle est morte. C'était elle qui paraît-il ensevelissait les morts sur l'île. C'est pourquoi elle a aussi recueilli ce petit mousse*. Elle avait conservé un petit nécessaire de couture trouvé sur lui.

Avant d'habiter le Lairiot, elle habitait le Bindo, la première maison à droite immédiatement après les dernières marches de la rue des Escaliers, maison qui a été occupée de longues années par Pierre et Berthe Luco. Son amie Simone Rio habitait la maison du Lairiot et un jour elles ont échangé leurs



maisons ! Je ne sais pas si elles sont passées chez le notaire.

Ma grand-mère Marie-Joseph Créquer (1887-1972) mariée à Jean-François Le Guenne (1884-1951), douanier, a probablement pris la suite de sa mère à la retraite de son mari. Auparavant, elle vivait à Lorient.

L'auteur de l'article affirme que ma grand-mère n'avait qu'un bras. Eh bien non, elle avait 2 bras, mais il lui manquait une main, et quand on lui demandait où elle était, elle répondait à ses petits-enfants « elle est partie garder ma place au paradis ».

Michelle Le Martelot – Le Gal

* « La mémoire populaire a renchéri sur ce romantisme en persistant à appeler cette sépulture « la tombe du mousse », notoirement inexacte sous cette dénomination. Y a-t-il eu confusion, malgré le délai d'une génération, avec un mousse réellement inconnu dont le corps noyé dérivait devant l'Île-aux-Moines en 1894 ? L'aubergiste du Petit-Pont, Mme Créquer, fille, femme, mère de marins, fit la toilette funèbre de cette jeune dépouille dont tous les enfants du bourg escortèrent le catafalque à l'église et au cimetière. »

Extrait de *Coueurs de mers et d'aventures* de Michel Galzain, achevé d'imprimer le 31 octobre 1975.

Les gourmandises de l'île

Rillettes de maquereaux d'Isia

Ingédients :

- 4 maquereaux vidés
- 4 cuillérées à soupe de moutarde
- 1 verre de vin blanc sec
- 2 branches de coriandre fraîche
- Sel, poivre
- 1 cube de court-bouillon

Préparer un court-bouillon avec le cube, saler, poivrer. Ajouter les maquereaux et faire cuire 7 à 8 minutes.

Les égoutter et lever les filets. Enlever la peau, et les arêtes.

Mixer les filets de maquereaux avec la moutarde, 2 cuillérées à soupe de court-bouillon, le vin blanc et la coriandre effeuillée.

Servir sur des tartines

Clafoutis aux pommes de Shannon

Ingédients :

- 2 oeufs entiers
- 200 g de farine
- 200 g de sucre
- 1 paquet de levure
- 1 paquet de sucre vanillé
- 7 cuillères à soupe de lait
- Quelques pommes



Couper les pommes en dés (l'équivalent d'une assiette bombée)

Dans un saladier, mélanger la farine, le sucre, les œufs entiers, la levure, puis le sucre vanillé.

Quand la pâte est à peu près lisse, ajouter le lait. Remuer et ajouter les pommes.

Mettre le tout dans un plat beurré à four chaud (200°) environ 40 minutes

Recettes tirées du calendrier 2015 des enfants de l'école St-Joseph

Les chenilles processionnaires : techniques de lutt



Procession



Nid

Difficile de ne pas les voir. À l'automne, les nombreux pins de l'île se couvrent de cocons blancs abritant de jeunes chenilles processionnaires. Leur descente des arbres en longue file indienne est spectaculaire mais ne doit pas nous faire oublier les dangers que peuvent présenter leurs poils urticants. S'il existe quelques prédateurs naturels (mésanges, coucous), différentes techniques de lutte peuvent aussi être employées si l'on souhaite limiter la prolifération.

Connaître la biologie de l'espèce est indispensable avant de vouloir engager toute action. Les papillons pondent à la fin de l'été des œufs sur les branches de pins. Ceux-ci vont éclore pour donner naissance à des larves qui constitueront progressivement le nid blanc caractéristique. Durant toute leur phase de vie dans les branches, les chenilles vont se nourrir des aiguilles de l'arbre hôte, affaiblissant celui-ci et le rendant plus sensible aux maladies et événements climatiques. Dès le mois de décembre, on peut observer de longues processions descendant les arbres et parcourant les bois de pins. Les chenilles vont alors chercher à s'enterrer pour réaliser leur nymphose (transformation en papillon) en fin de printemps. Des chrysalides enfouies dans le sol émergeront des papillons adultes qui reprendront le cycle de reproduction.

Plusieurs actions sur les chenilles processionnaires peuvent être envisagées et ce à différentes étapes de leur vie.

► La lutte mécanique : il s'agit de couper les nids avant les processions et de les brûler. Il est impératif de porter une tenue de protection (gants, masque,...). Ce mode de lutte est limité aux nids les plus accessibles.

► Le piégeage :

- des papillons : le piège correspond à une nasse comportant une capsule de phéromones femelles attirant les papillons mâles. Ceux-ci une fois piégés ne peuvent plus féconder les femelles. Cette technique est actuellement à l'essai à Penhap sur les terrains du Conservatoire du littoral.



- des chenilles : il s'agit de poser un collier autour du tronc des arbres avec un sac pour récupérer les chenilles lors de leur descente des pins en procession. Les sacs une fois remplis doivent être refermés et brûlés.



Ces différents pièges peuvent se trouver dans les magasins d'horticulture, maraîchage, ...

► Le traitement microbiologique. Il s'agit de pulvériser au stade larvaire (à l'automne) une bactérie (*Bacillus thuringiensis*) qui, une fois ingérée, détruit les chenilles de l'intérieur. Ce mode d'intervention est présenté comme respectueux de la faune car ayant un impact uniquement sur les lépidoptères (ordre des papillons). Il peut donc toutefois impacter des espèces de papillons non ciblés. Dans le département, une campagne est organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) à l'aide d'un pulvérisateur sur microtracteur. Les inscriptions sont à faire en mairie afin fin août.

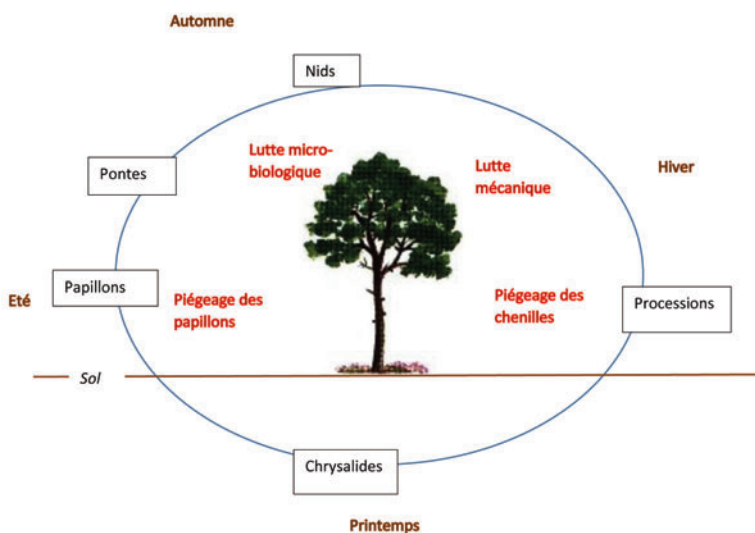
Julien LEPELIER

Piégeage des frelons asiatiques

Plus d'une centaine de pièges ont été répartis sur le territoire communal au printemps. Nous remercions celles et ceux qui ont accepté de les poser dans leur propriété, et les ont maintenus jusqu'au 15 mai. Depuis cette date, ils sont inopérants pour le piégeage des reines.

De nombreuses fondatrices ont ainsi pu être capturées. Ainsi, sur les terrains publics, douze pièges ont permis d'attraper 240 reines. Chaque piègeur a pu constater que de nombreuses autres espèces ont été victimes collatérales de cette campagne. Des pièges dits sélectifs font leur apparition (voir sur Internet) et doivent permettre d'avoir un impact moindre sur les insectes locaux.

Les femelles fondatrices survivantes vont désormais constituer leurs nids. Les particuliers qui en trouveraient chez eux peuvent bénéficier d'une aide financière du département et de Vannes Agglo. Ils doivent pour cela en faire la demande en mairie avant toute intervention.



« Ils » naviguent à la « marchande »

Comme beaucoup d'habitants, ils quittent l'île pour « gagner leur croûte », mais ils ne rentrent pas le soir. Les familles doivent attendre parfois plusieurs mois pour les revoir. Ils retrouvent la mer à l'autre bout de la planète.

« Ils », ce sont les navigateurs qui, comme leurs pères et leurs grands-pères, naviguent à la « marchande ». Avec les pêcheurs, ils formaient la famille des marins de l'île, et rapportaient dans leurs bagages des histoires extraordinaires pour les soirées d'hiver. Avec les bateaux en bouteille, les palmiers, les paysages esquissés sur de vieilles toiles, les histoires de tempête, les belles rencontres, ils témoignaient de leurs navigations et de leurs escales.

Aujourd'hui, du golfe de Guinée à l'Antarctique, en passant par la Manche, l'Atlantique nord et les Antilles, Dominique, Richard, André et Loïc témoignent de leur métier. Ce sont les derniers marins en activité de l'Île-aux-Moines.

André Le Dugue



Il a appris le métier de pêcheur à la drague dans le Golfe et la baie de Quiberon avec Laurent Marion et au chalut avec Patrick Demigneux, passé son diplôme d'officier mécanicien à l'école d'Hydro de Nantes, embarqué sur les porte-conteneurs géants d'Asie en Amérique avant de se réaliser pleinement dans la salle des machines à propulsion électrique du « Marion Dufresne ».

Le Marion Dufresne, propriété des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises) est un navire ravitailleur faisant office de pétrolier et de navire à passagers armé par la société CMA CGM et affrété pour l'Institut Paul Emile Victor. Ce bateau scientifique exceptionnel, de 120 mètres de long, explore les Terres Australes. Au départ de La Réunion, il sillonne l'océan Indien effectuant en particulier le ravitaillement des îles Crozet et Kerguelen. Une mission l'a conduit en 2014 jusqu'au cercle polaire, à 58° sud, pour y effectuer des prises d'eau à 4000 m de profondeur. À son bord, quelques 150 personnes dont 40 hommes d'équipages (pont, machines et restaurant) dont des malgaches et des roumains, ainsi qu'une centaine de scientifiques.



Dernière aventure d'André : au départ d'une nouvelle campagne du « Marion Dufresne », il a fallu porter assistance à un chalutier sud-africain désemparé, par 90 nœuds de vent et dix mètres de creux afin de réparer – avec succès – son système électrique en panne !

Richard Guy

Sur l'île, nous l'avons souvent côtoyé alors qu'il travaillait avec sa camionnette comme taxi entre 1985 et 2002. Il assurait notre transport en même temps que Raymond puis Gilou. Mais avant cette date, c'est en mer qu'il officiait après avoir été à l'apprentissage maritime d'Etel en 1976 : navigation sur des barges de transport de pétrole sur la Seine, et pendant trois ans la pêche avec Gilbert Ehanho à bord d'« Eric ».

Un jour, il s'est lassé du taxi ; la mer a repris ses droits.

En 2002 il se retrouve second maître à bord des bateaux de la Compagnie Normandy Ferries.

En été, il travaille à bord de « Cap Finistère » sur la ligne entre Ouistreham ou Roscoff et Portsmouth, dans un équipage de 24 hommes (12 au pont, 12 à la machine) ; en hiver sur « Armorique » entre Portsmouth et Bilbao ou Santander en Espagne. Son travail : gérer la sécurité de l'amarrage des 120 camions et quelques 400 voitures qui traversent, veiller à l'entretien du matériel de sécurité du bord et en particulier les canots de sauvetage, parer les aussières d'accostage. Le rythme de 8 jours à terre et huit jours en mer lui convient bien pour retrouver son île natale, toujours avec plaisir.

Dominique Beven

Il y a quelques années, nous le voyions à la barre des vedettes de la Société Izenah pour assurer le passage, ou encore les croisières dans le golfe. Puis le matelot-mécanicien a gravi les échelons à l'école de l'Hydro du Havre, lui permettant de naviguer à la SNCM en Corse comme second capitaine.



Il effectue ensuite de nombreuses navigations sur des ravitailleurs à plate-forme, des navires spécialisés dans les installations pétrolières de pipe-line à 1300 mètres de profondeur. Il gagne progressivement ses galons de commandant en 2006, prenant les bateaux en Chine et les menant en Afrique de l'ouest par le cap de Bonne Espérance.

Depuis huit ans, son terrain de chasse est le golfe de Guinée et l'Angola où son navire, appartenant à l'armement français Bourbon, est équipé d'une centaine d'hommes. Son but : satisfaire au milieu bien spécifique de l'exploitation du pétrole offshore. Sur la passerelle, Dominique profite des dernières technologies en matière de navigation. Grâce à des systèmes de navigation par satellites, il peut conserver son navire en position dynamique, à quelques mètres près, pour intervenir sur les vannes de têtes de puits et ceci jusqu'à 4 nœuds de courant et 35 nœuds de vent.



Loïc Le Pluad

Le travail de Loïc commence à Saint-Nazaire à bord de « Fort Ste Marie » un porte-conteneur de 210 mètres de la CMA-CGM, qui rallie Pointe-à-Pitre ou Fort-de-France à la vitesse moyenne de 22 nœuds.



Il y exerce la profession de cuisinier, après avoir fait l'école de restauration marine du Havre. Il commande l'avitaillement, compose les menus, fait la cuisine ainsi que tous les travaux inhérents à ce poste très prenant. Pendant la semaine de traversée sur l'Atlantique nord, assisté d'un aide, il nourrit l'équipage composé de 30 à 40 personnes (dont 4 à 8 passagers). La rotation complète de St-Nazaire aux Antilles est voisine de 28 jours.

Avant cela, il a exercé sur d'autres navires en Chine, également sur le « Marion Dufresne », ainsi qu'à bord de porte-conteneurs sur les lignes du Pacifique. Comme tout Le Pluad qui se respecte, il est tout à fait bien sur l'eau, même s'il sait que durant les mois d'hiver, d'octobre à mars, son travail en raison du gros temps, peut donner à sa cuisine un petit côté « rock and roll ». Sur l'île, sa fameuse mobylette lui permet de rallier au plus vite ses nombreux rendez-vous d'amis !

Daniel GILLES



Journée contes à l'Île-aux-Moines

Le Festival du Conte en Baden "s'expatrie" encore une fois sur l'Île-aux-Moines pour notre plus grand plaisir le mardi 21 juillet toute la journée.

Tout d'abord le matin, une balade contée se fera à bicyclette, sur un circuit autour des fontaines de l'île. Le rendez-vous est prévu sur la place de la mairie à 10 heures pour le départ vers la fontaine du Guéric, puis vers celles du Naudeux, du Vran, nouvellement mise en valeur, et se terminera à Kergonan par celle de Kerquecu.

Tout au long du circuit, à chaque étape, la conteuse, accompagnée d'un musicien nous enchantera par ses récits dans des lieux chargés d'histoires.

A midi, l'heure sera venue de se désaltérer sur la place du Ru Vraz, pour un "apéro conte" au Pod Bronnek avec de nouveaux conteurs.

Enfin, à 16 heures, au cromlec'h de Kergonan : ce sera l'occasion de se retrouver une dernière fois pour de nouveaux contes tout public et terminer en beauté cette journée riche en histoires.

Laure PÉDEZERT-RENAUX



État-civil

Naissances

Aïdan, fils d'Océane Laulan-Dupuis et de Jimmy Danvic, né le 27 décembre 2014

Sacha, fille d'Elouan Le Texier et d'Émilie Mérienne, née le 24 janvier 2015

Aëla, fille de Noémie Dufourmantelle et d'Erwan Guillou, née le 14 mars 2015

Maxine, fille de Nolwenn Le Texier et de Jérémie Coeuru, née le 25 mai 2015

Décès

Madame Marguerite LABBÉ née LE DREVO, le 18 décembre 2014 à Arradon

Madame Hélène LE GAIN, le 20 décembre 2014 à Pont-l'Abbé

Monsieur Lionel GUILLEVIC, le 25 janvier 2015 à Vannes

Madame Denise ALIBERT née SAINT-GALMES, le 02 mars 2015 à l'Île-aux-Moines

Monsieur Philippe LE VU, le 11 mars 2015 à Pluneret

Monsieur Paul-Henry MARTEAU, le 17 mars 2015 à Paris

Monsieur Alcime LE VIAVANT, le 24 mars 2015 à l'Île-aux-Moines

Madame Suzanne MURE née WENGER, le 26 mars 2015 à Vannes

Monsieur Maurice LE COQ, le 01 mai 2015 à Riantec

Monsieur Joachim DÉSIÉ, le 9 mai 2015 à Vannes

Monsieur Arthur BARON, le 11 mai 2015 à l'Île-aux-Moines

Monsieur René HAYS, le 27 mai 2015 à Courseulles sur Mer

Madame Monique CHÉGARD née MONTAGNER, le 04 juin 2015 à l'Île-aux-Moines

Madame Huguette LE JOLIFF née FROIDURE, le 06 juin 2015 à l'Île-aux-Moines

Monsieur Philippe COURT, le 13 juin 2015 à Paris

Madame Anne COUËDEL née LABOUSSE, le 24 juin 2015 à Arradon

La Petite Gazette



Six numéros sont parus depuis l'été dernier.

La « petite Gazette » a pour objectif de transmettre les événements du quotidien entre deux gazettes. Elle est affichée sur les panneaux municipaux, en ligne sur le site, et en support papier à l'accueil de la mairie. Elle n'a pas de régularité de parution ; si vous souhaitez être informés de sa sortie, pensez à vous abonner : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr.

Joachim Désiré

Chevalier de la légion d'honneur pour l'ensemble des services rendus à l'Etat, Chevalier de l'ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques, Croix du combattant de l'armée française au titre de sa participation au conflit entre 1941 et 1943,

Médaille commémorative de la campagne d'Italie, Médaille commémorative de la campagne d'Indochine...

L'Île-aux-Moines s'honore de ce que l'un de ses enfants, Jo Désiré, réunisse une telle variété de distinctions. Elles illustrent la qualité de celui qui les porte et la reconnaissance civile et militaire de la nation.

Oui, Jo a été un serviteur exemplaire de l'Etat, d'abord en qualité de marin, puis au ministère de l'Education Nationale où, rentré comme secrétaire administratif, il le quittera avec le titre d'attaché principal d'administration centrale.

Il aura fait preuve, de dévouement, de probité, de discrétion et d'efficacité. Exilé à Paris, où Michel naît, c'est en 1984 le retour sur l'Île, à l'heure de la retraite.

Fils de Joachim et de Léocadie Briel, Jo a toujours manifesté un attachement indéfectible à cette île où il est né en 1923. Il va s'y adonner à deux passions, la pêche et le jardinage. Qui a vu son jardin pouvait imaginer le classement de ses dossiers et le rangement de son bureau.

Jo était un homme de convictions, un démocrate attentif à la vie de son pays, de sa commune. Alors que la maladie restreignait ses



déplacements, il n'a cependant pas manqué de participer aux dernières élections départementales, et le 8 mai dernier son absence à la cérémonie de célébration de la fin de la seconde guerre mondiale a été remarquée.

Pendant plus de 60 ans, avec Zabeth, ils ont vécu une belle histoire dans laquelle leurs racines communes, leur complicité ont été le ciment d'une association évidente... Jo et Zabeth, Zabeth et Jo étaient indissociables.

Avec l'aide des services médicaux, Jo s'est éteint discrètement, telle une bougie. Nous le remercions d'avoir porté cette flamme qu'il voulait modeste, mais qui a rayonné pour Zabeth et Michel et pour ceux qui l'ont connu. Elle nous manque déjà.

Philippe LE BÉRIGOT

Lionel Guillevic



L'accident de Lionel a jeté la consternation parmi la population îloise. Chacun de nous avait mesuré la gravité de l'événement, et parce que nous avons été témoins de la réactivité, du professionnalisme de nos pompiers, des secouristes et de notre service de santé -infirmier, médecin, pharmacien- nous avons mis tous nos espoirs dans un rétablissement de Lionel.

Nous voulions tous que ce nouvel accroc de santé n'entame pas l'énergie de cette apparente force de la nature qu'était Lionel.

Fils de François Guillevic et d'Henriette Danet, Lionel a eu 67 ans le 21 janvier... 67 années d'une vie très active...d'une vie dans laquelle l'Île-aux-Moines a bénéficié d'une place exceptionnelle. Après son primaire à l'île, Lionel est parti rejoindre Saint Joseph de Lorient. Il en sortira avec un brevet de technicien et un BTS en génie mécanique. C'est à Orléans qu'il obtiendra une licence puis une maîtrise es-sciences...

Son bagage lui dessine un parcours tout tracé dans le métier de technicien de bureau d'études. Sa formation, sa curiosité, son ingéniosité alliées à un sens aigu des réalités acquis à la ferme familiale de Brouël sont l'explication d'une carrière de

seize années dans la recherche appliquée. Il aura travaillé pour la conception de matériel agricole, de planches à voile, dans un bureau d'ingénierie mécanique qui travaillait pour la pêche comme pour le bureau Veritas... dans la construction de bâtiments industriels.

C'est doté d'une très riche expérience que Lionel revient à l'Île. Les images que nous avons tous de lui sont celles où, au volant de son tracteur sans âge, il parcourait l'île pour atteindre ses chantiers paysagers, pour pomper nos fosses... Nous avons du mal à l'imaginer malheureux ! Même si nous nous accordions à penser que tôt le matin, tard le soir, trois cent soixante cinq jours par an, ça faisait beaucoup pour un même homme...

Mais comme le travail pour son entreprise ne lui suffisait pas Lionel a été un membre très actif de la société de chasse en y exerçant la fonction de vice-président. Il s'est mis aussi, comme son père avant lui, au service de la population en acceptant d'être élu municipal pour un quart de siècle. Durant son premier mandat, il a été premier adjoint d'Henri Bastin. Il avait la confiance de la population, qui le reconnaissait en l'élisant à chaque fois avec une très belle majorité. Même si son dernier mandat ne nous a pas donné l'occasion de travailler avec lui, nous savions que la chose publique l'intéressait. Nous avons du mal à imaginer que nous ne le rencontrerons plus au volant de ses engins, que nous ne croiserons plus ses sourires complices, que nous ne mesurerons plus sa cordialité et sa serviabilité...

Philippe LE BÉRIGOT

Le Festival des Insulaires 2015

Après l'île d'Yeu en 2011, Belle-Île-en-Mer en 2012, Molène et Ouessant en 2013, c'est donc Hoëdic qui accueillera la prochaine édition du festival Les Insulaires les 18, 19 et 20 septembre 2015. Le festival est ouvert à tous : petits et grands, îliens et continentaux, amis des îles, simples curieux... L'ensemble des animations proposées (*concerts, spectacles, débats, expositions, projections de film...*), ainsi que l'accès au village, sont totalement gratuits.

La programmation du festival est désormais en ligne sur le site internet : www.lesinsulaires.com. Tout n'est pas encore bouclé, mais vous pourrez y découvrir les grandes lignes de cette 4^{ème} édition.

Si ce n'est déjà fait, pensez à réserver vos trajets en bateau directement auprès de la compagnie Océane au 0 820 056 156.

Pour ceux qui souhaiteraient venir avec leur bateau, vous pouvez appeler le maître de port d'Hoëdic pour vous inscrire sur la liste des bateaux insulaires et bénéficier ainsi d'un tarif spécial. Il s'agit de Romain Prono : 06 60 97 13 33.

Concernant les repas de clôture, le tarif ne change pas par rapport aux autres années : 12 €. Au menu, entrée, ragout de morgate et far breton en dessert. Merci de réserver et régler auprès de Céline à la bibliothèque. La date limite pour le règlement des repas est fixée au 31 août.

Tout se prépare bien à Hoëdic. Après une année de pause, je crois que tout le monde a hâte de se retrouver pour cette nouvelle édition des Insulaires.

N'hésitez pas à revenir vers moi si vous avez besoin de précisions supplémentaires.

Céline DUPUIS
Référente pour les Insulaires



L'Île de Pašman en Croatie



Située dans le détroit de Pašman en mer Adriatique, on accède à cette île de 63 km², tout en longueur, en ferry depuis Biograd ou Zadar.

Comme notre golfe, ce détroit est parsemé d'îles habitées ou non, et est un territoire idéal pour tous les sports nautiques.

La côte ouest est restée sauvage, les 7 communes habitées, pour certaines depuis l'époque romaine, s'échelonnent sur la côte est, face au continent. Pašman est la plus importante.

L'île vit traditionnellement de la pêche et de l'agriculture (oliveraies, vignes mais aussi plantes médicinales) et cherche aujourd'hui à développer son tourisme.

Sa participation à la Semaine du Golfe, nous a déjà permis de découvrir un peu de son folklore et de ses traditions, quelques-uns aussi de ses produits régionaux, et donné envie d'en connaître un peu plus !



La Croatie avec ses milliers d'îles était annoncée comme l'invitée d'honneur de la 8ème édition de la Semaine du Golfe; l'équipe municipale de l'Île-aux-Moines souhaitait une implication, plus importante qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici, de notre île dans cette manifestation; l'idée d'un rapprochement avec une île croate a jailli très vite !

Soutenus par "la Semaine du Golfe", nous avons été mis en contact avec l'île de Pašman lors d'une première rencontre en décembre 2014 au Salon Nautique de Paris.

Le courant est passé tout de suite et des projets ont commencé à être échaudés.

Sur l'île, les associations se sont mobilisées pour proposer restauration, spectacles, expositions, animations diverses, et à la mi-mars un schéma déjà bien élaboré a pu être proposé à Ana et Krsto Matulic, venus "en ambassadeurs" découvrir notre île et le Golfe.

La suite, beaucoup d'entre vous l'ont vécue en direct : Les voiles latines sillonnant le Golfe, l'accueil dans des familles de l'île d'une trentaine d'habitants de l'île de Pašman, la découverte réciproque des danses folkloriques, les repas partagés sur le port et, bien sûr, le grand moment officiel du vendredi 15 mai 2015.

En présence de messieurs Yvo Goldstein, ambassadeur de Croatie en France, Thomas Degos, préfet du Morbihan, François Goulard, président du Conseil départemental, Pierre Le Bodo, président de Vannes-agglo, Aimé Kergueris et Gérard d'Aboville président et commissaire général de l'association "Semaine du Golfe", les maires de l'Île-aux-Moines et de Pašman, Philippe Le Bérigot et Andro Magic, ont signé un premier document scellant la nouvelle amitié entre les deux îles, et inauguré une plaque commémorant cet événement.



*Yvo Goldstein, Pierre le Bodo, Mme Govys, François Goulard
Philippe Le Bérigot, Andro Magic*

Ce n'est que la première étape nous l'espérons, de liens privilégiés, d'échanges, et d'un rapprochement entre nos deux communautés insulaires européennes.

« Car malgré nos différences, en particulier linguistiques, nos points communs et ressemblances sont nombreux. Pašman et l'Île-aux-Moines partagent une tradition ancestrale d'ouverture vers la mer, celle qui nourrit par le travail et les richesses qu'elle produit, celle qui appelle à aller vers les autres, à découvrir le monde. Nous devons faire face aux mêmes défis : le maintien de l'activité économique, de nos écoles, de nos services publics, conditions indispensables pour assurer le maintien de la population. Et puis, pour l'une comme l'autre, nous avons hérité de nos pères d'espaces naturels, d'un environnement d'exception, et avons la lourde responsabilité de les transmettre. Plus qu'ailleurs, le choix d'un développement durable s'impose. » (extrait du discours du maire).



LA SEMAINE DU GOLFE

Au passage du Mouton



L'exposition de maquettes



Reflet



Goûter des enfants sur le Kaskelot



Les danseurs de l'Île-aux-Moines



Les danseurs de Pašman



L'Hydrograaf au Grand Pont



Le Biche



Théâtre de rue La Compagnie du caillou



Les sinagots sont de la partie



Commentaire de la parade et envoi des couleurs



Fanfare



Pot des Îlois sur le Marité



Krsto, Laurent, une équipe franco-croate

Découvrant le Golfe à la mi-mars, Krsto Matulic, skipper du "Mala Matulića", un Gajeta, bateau typique croate de 6,20m, s'était un peu inquiété des courants.

Laurent Marion qui a comme il le dit "le Golfe comme jardin" a alors proposé de lui servir de moniteur-pilote, et c'est ainsi qu'il a embarqué à bord du "Mala Matulića" pendant quasi toute la Semaine du Golfe, prodiguant conseils et avertissements à Krsto et son équipage.

La communication, essentiellement gestuelle, a fort bien fonctionné et nos deux compères semblent avoir entamé une belle amitié.

Laurent :

Krsto est un très bon régatier, son bateau est marin et, malgré la quille longue qui oblige à des virements de bord à l'aviron, il pourrait faire très bonne figure en régate face à un Guépard. Pour mieux remonter au vent, Krsto navigue toujours la lice dans l'eau, et la plupart du temps l'équipage (6 personnes maxi) est assis au fond du bateau ou accroupi à genoux.

C'est en jouant avec le contre-courant, pour passer la pointe du Trec'h, que Krsto a mesuré comme c'était différent des courants réguliers auxquels il est habitué.

Krsto :

Laurent a été d'une grande aide, pour mon équipage et pour l'ensemble de la flotte croate, s'inquiétant en permanence de notre sécurité : le mot qu'il a le plus prononcé, geste à l'appui, est "attention !" !

C'est un vrai connaisseur du Golfe et de ses courants imprévisibles.

Nous avons beaucoup partagé : chants de marins, quelques bouteilles, notre expérience, et puis un jour Laurent nous a apporté le déjeuner : 4 douzaines d'huîtres et des morgates, cela a été pour nous "LE" déjeuner de la semaine !



Surtout, il nous a permis de réaliser notre rêve : grâce à lui, en sortant du Golfe et en virant Méaban, nous avons navigué dans l'océan Atlantique..... à bord du "Mala Matulića" !

Christine DUFOURMANTELLE



Merci à tous nos amis photographes

Séance du 19 décembre 2014

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Régis TALHOUARNE, Hubert O'NEILL, Catherine LE ROUX, Christine DUFOURMANTELLE

Absents excusés : Ronan MERINI, Patrick DUBOIS, Laure PEDEZERT-RENAUX, Martine MARION, Michèle LE TEXIER, Christophe TATTEVIN

Patrick DUBOIS donne pouvoir à Joël BOUF,

Ronan MERINI donne pouvoir à Gildas POULOUIN,

Laure PEDEZERT-RENAUX donne pouvoir à Marie-Paule BELLEGO,

Michèle LE TEXIER donne pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT,

Christophe TATTEVIN donne pouvoir à Catherine LE ROUX

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Le Maire précise que dans le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre dernier, il était précisé que Monsieur TATTEVIN avait quitté la salle avant le bordereau relatif à la modification du prix des parkings municipaux alors que ce dernier était présent jusqu'à ce bordereau compris. Le Maire demande au Conseil de voter l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 20 novembre 2014, en tenant compte de cette modification.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 20 novembre 2014.

Aides à caractères social 2014-2015

Vu la délibération du 7 octobre 2002 se prononçant en faveur de la conclusion d'un contrat d'association avec l'école Saint-Joseph,

Vu la convention en date du 20 novembre 2002 par laquelle la commune s'est engagée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph,

Vu le caractère social d'un service de cantine scolaire et d'un service de garderie,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant des aides sociales comme suit :

- Cantine scolaire : 6973 € (3,67 € par repas X 1900 repas).
- Garderie : 5 000 €

Marie-Paule BELLEGO ne participe pas au vote du fait de son implication dans l'OGEC.

Achat de la parcelle B360 à Brouel

Le Maire expose au Conseil que le SIAEP est propriétaire d'une parcelle cadastrée B360 d'une superficie de 1500m² situé au lieu-dit de la pointe de Brouel.

Cette parcelle a été acquise par le SIAEP en 1984 dans le but d'établir un réservoir d'eau potable de 500m³ et un local technique de pompage 70m². Ces ouvrages sont désaffectés depuis le 31 décembre 2011 suite à la mise en place de la desserte en eau potable entre la pointe d'ARRADON et la pointe du Trec'h. La Commune a sollicité le SIAEP dans le but d'acquérir cette parcelle. Le SIAEP a accepté la cession pour un montant de 1500 € et à la condition de mettre en place une servitude de passage et d'entretien de 3 mètres de large sur environ 55 mètres de long, accueillant les ouvrages d'eau

potable permettant la liaison avec l'Île d'Arz (canalisations enterrées, ouvrages hydrauliques en regards) au profit du SIAEP.

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP de Vannes Ouest en date du 19 novembre 2014,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- se prononce en faveur de l'achat de cette parcelle pour un montant de 1500 €, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- désigne Maître DUGOR, comme notaire en charge du dossier,
- se prononce en faveur de la prise en charge des frais de notaire par la commune,
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vente de 3 lots viabilisés - Résidence du Vieux Moulin

Vu les délibérations du conseil municipal de l'Île aux Moines en date des 24/01/2014, 21/02/2014 et 19/03/2014,

Le Maire indique que dans le cadre de la viabilisation de 3 lots dans la Résidence du Vieux Moulin, il est nécessaire de fixer les prix de vente des terrains.

Le Maire propose de fixer le prix des terrains à 166 € le m².

Le Maire propose de céder les terrains comme suit :

- Le lot A (338 m²) pour un montant de 56 108,00 € à Mme et M. GUIRAGOSSIAN,
- Le lot B (338 m²) pour un montant de 56 108,00 € à Mme et M. LE MENE,
- Le lot C (340 m²) pour un montant de 56 440,00 € à Mmes ROY et AUBREE

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer les lots comme mentionné ci-dessus,

- d'instaurer des clauses anti-spéculatives dans les actes de vente,
- de fixer les prix de vente des terrains comme indiqué ci-dessus,
- de désigner Maître DUGOR à AURAY comme notaire en charge du dossier,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Travaux d'aménagement de la rue Neuve

Autorisation de signer le marché

Vu l'avis de la Commission Travaux réunie le 16 décembre 2014, Le cabinet LE GAVRE, maître d'œuvre a analysé les 3 dossiers reçus. La Commission Travaux a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 20 % pour les délais de réalisation des prestations, 40 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique de l'offre), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante EUROVIA BRETAGNE pour un montant de 183 536,10 € HT (offre de base + variante 1 et 2).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement de

la Rue Neuve à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global de 183 536,10 € H.T., soit 220 243,82 € TTC,

- de l'autoriser à signer le marché et les éventuels avenants en plus ou moins-value de moins de 5 % du marché initial,
- d'autoriser le Maire à solliciter les financements nécessaires
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rénovation et mises aux normes du bâtiment des sanitaires du camping municipal - Autorisation de signer le marché

Le Maire indique que la Commune a procédé à une consultation pour la réfection du bâtiment des sanitaires du camping municipal, intitulée « Rénovation et mise aux normes PMR du bâtiment de sanitaire et de ses abords du camping municipal » portant sur 6 lots. Cette consultation a pris fin le 10 décembre dernier.

Vu l'avis de la Commission Travaux réunie le 16 décembre,

Le cabinet d'architectes LIGIER, maître d'œuvre a analysé l'ensemble des 14 dossiers reçus. La Commission Travaux a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour les délais de réalisation des prestations, 30 % pour le prix des prestations et 30 % pour la valeur technique de l'offre), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Attributaire	Montant en € H.T.
1	Élagage / Paysage	ICP	1402,00
2	Dépose - Démolition Terrassement Réseaux Maçonnerie Voirie - Enduits Menui ext.	DSA 56	49 487,26
3	Ossature bois Charpente Menuiseries ext. Menuiseries int. Aménagement Couverture	NOBELLE CRÉATIONS	33 968,95
4	Carrelage	LE DORTZ	16 813,33
5	Plomberie Électricité Sécurité incendie	DC ENERGIE	29 177,56
6	Reprises du plafond peinture	Ets JEAN BEGUIN	9 952,94
TOTAL			140 802,04

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer les 6 lots de l'appel d'offres relatif à la « Rénovation et mise aux normes PMR du bâtiment de sanitaire et de ses abords du camping municipal » avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant global de 140 802,04 € H.T. , soit 168 962,45 € TTC,

- d'autoriser le Maire à signer les marchés et les éventuels avenants en plus ou moins value de moins de 5% du marché initial,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rénovation et mises aux normes du bâtiment des sanitaires du camping municipal - Plan de financement

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2014,

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	25 837,75 €
Travaux	140 802,04 €
Aléas (5%)	8 332,00 €
TOTAL	174 974,79 €

Recettes

Nature	Montant HT	%
Département	43 746,69 € 5 000 € (forfait handicap)	27,85
ETAT (DETR)	37 500,00 €	21,43
Autofinancement	88 731,10 €	50,72
TOTAL	174 974,79 €	100

Après délibération et à la majorité (13 pour, 1 abstention), le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les aides du Département et de l'Etat,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Construction de 6 logements locatifs sociaux Plan de financement

Vu les délibérations du conseil municipal de l'Île-aux-Moines en date des 24/01/2014, 21/02/2014 et 19/03/2014,

Le Maire rappelle le coût de revient de l'opération des 6 logements locatifs sociaux qui sont en cours de construction sur la Résidence du Vieux Moulin :

Coût de revient	Coût HT évalué	Coût TTC évalué (TVA à 5,5%)
Charges foncières	31 668 €	32 667 €
Bâtiment	668 124 €	704 871 €
Honoraires	66 073 €	69 708 €
Actualisation de prix	7 204 €	7 600 €
Conduite d'opération interne	30 000 €	30 000 €
Aléas (3%)	20 044 €	21 146 €
TOTAL coût de revient budgété	823 113 €	865 992 €

Pour procéder au déblocage des fonds du prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations, il est nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT ÉVALUÉ
Prêt CDC PLUS	611 472 €
Subvention de l'État	51 600 €
Subvention du Conseil Général	72 000 €
Subvention de l'Intercommunalité	18 600 €
Fonds propres de l'Île-aux-Moines	112 320 €
Total financement budgété	865 992 €

Après délibération et à la majorité (13 pour, 1 abstention), le Conseil municipal:

- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter les financements nécessaires.

Renouvellement du contrat d'occupation privative du domaine public pour le cabinet de l'infirmier

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil a délégué au maire le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que le contrat conclu avec Monsieur Régis TALHOUARNE portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique arrive à échéance le 28 février prochain,

Après délibération et à la majorité (11 pour et 2 abstentions), le Conseil municipal décide de renouveler ce contrat pour un an et de fixer la redevance mensuelle à 71,46 euros (+1 % auparavant 70,75 €).

Régis TALHOUARNE ne prend pas part au vote.

Renouvellement du contrat d'occupation privative du domaine public pour le cabinet de kinésithérapie

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil a délégué au maire le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que le contrat conclu avec Monsieur Yves LE GODEC portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique arrive à échéance le 28 février prochain,

Après délibération et à la majorité (12 pour et 2 abstentions), le Conseil municipal décide de renouveler ce contrat pour un an et de fixer la redevance mensuelle à 71,46 euros (+1 % auparavant 70,75 €).

Taxe de séjour 2015

Par délibération du 28 octobre 2011, le conseil municipal a opté pour la taxe de séjour au réel, avec une période de perception allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs par personne et par nuitée comme suit, pour l'année 2015 :

TYPES ET CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIFS APPLICABLES EN 2015
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,50 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

Concernant le port de plaisance, les tarifs forfaitaires de 0,20 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil resteront en vigueur comme précédemment soit : une période de perception de la taxe de séjour forfaitaire à 106 jours (du 23 mai au 05 septembre inclus pour l'année 2015), compte tenu du nombre de jours de perception de la taxe, un abattement automatique de 40 % est appliqué sur le nombre de capacités d'accueil de ce logeur, la taxe forfaitaire sera versée au receveur municipal au plus tard le 30 octobre.

Des exonérations obligatoires sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- les enfants de moins de 13 ans,
- les bénéficiaires de certaines formes d'aide sociale,
- les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants,
- les fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'exercice de leur profession.

Des réductions obligatoires sont également prévues par le CGCT, pour les membres de familles nombreuses porteurs de la carte d'identité délivrée en vertu du décret du 1^{er} décembre 1980 (art D2333-49 du CGCT) :

- 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans,
- 40% pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans,

- 50% pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans,
- 75% pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

Après délibération et l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs par capacité d'accueil et en fonction des types et catégories d'hébergement proposés ci-dessus pour l'année 2015,
- de maintenir la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- de maintenir la période de perception au semestre,
- de maintenir la procédure dite de taxation d'office comme suit :

La jurisprudence et l'arrêt n°31927 du Conseil d'Etat du 20 décembre 1985 et celui du 13 décembre 1989, confirme la possibilité de faire appel à la taxation d'office. Cette procédure peut être mise en œuvre dans deux cas :

Absence de déclaration ou d'état justificatif :

Lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci malgré deux relances successives espacées de 15 jours refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues à l'article R2333-53 du CGCT, il sera procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le taux de la taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période considérée. La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser sa situation, ainsi que les modalités et le montant de la taxation d'office à laquelle il s'expose dans le cas où il ne procéderait pas, dans le délai imparti, à cette régularité.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se faisant comme en matière de recouvrement des créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration de l'hébergeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

Déclaration insuffisante ou erronée :

Lorsqu'il apparaîtra qu'une déclaration est manifestement incomplète ou erronée, la même procédure s'appliquera.

- de donner au maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et formalités utiles s'y rapportant.

SIAGM : Retrait de 7 communes

Vu les délibérations des conseils municipaux des Communes de Baden (13 novembre 2014), Berric (12 novembre 2014), Le Bono (17 novembre 2014), Île-aux-Moines (20 novembre 2014), Larmor Baden (17 novembre 2014), Plougoumelen (18 novembre 2014) et La Trinité Surzur (17 novembre 2014) sollicitant leur retrait du SIAGM ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAGM en date du 21 novembre 2014 favorable au retrait des communes précitées ;

Considérant que le territoire des communes de Baden, Berric, Le Bono, Île-aux-Moines, Larmor Baden, Plougoumelen et La Trinité Surzur n'est pas classé dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;

Considérant que pour faciliter les opérations liées à la création du PNR du Golfe du Morbihan et notamment la création du syndicat mixte de gestion du PNR, il convient que le périmètre du SIAGM coïncide avec le périmètre du futur syndicat mixte de gestion du PNR ;

Après délibération et à la majorité (12 pour et 2 abstentions), le Conseil municipal :

accepte le retrait des communes de Baden, Berric, Le Bono, Île-aux-Moines, Larmor Baden, Plougoumelen et La Trinité Surzur du SIAGM,

donne tout pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles la bonne conduite de ce dossier notamment pour la signature des actes unilatéraux y afférents.

SIAGM : Adhésion de 3 communes

Vu les délibérations des conseils municipaux des Communes de Plescop (18 novembre 2014), Saint Philibert (20 novembre 2014) et Sainte-Anne-d'Auray (18 novembre 2014) sollicitant leur adhésion au SIAGM ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAGM en date du 21 novembre 2014 favorable à l'adhésion des communes précitées ;

Considérant que le territoire des communes de Plescop, Saint Philibert et Sainte-Anne-d'Auray est inclus en totalité dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;

Considérant que pour faciliter les opérations liées à la création du PNR du Golfe du Morbihan et notamment la création du syndicat mixte de gestion du PNR, il convient que le périmètre du SIAGM coïncide avec le périmètre du futur syndicat mixte de gestion du PNR ;

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

se prononcer sur l'adhésion des communes de Plescop, Saint-Philibert et Sainte-Anne-d'Auray au SIAGM,

donner tout pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles la bonne conduite de ce dossier notamment pour la signature des actes unilatéraux y afférents.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal s'abstient.

Questions diverses

Fibre optique

Mouillages

La séance est levée à 20h00.

Séance du 30 janvier 2015

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Gildas POULOUIN, Danielle FENEUX, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Martine MARION, Laure PEDEZERT-RENAUX, Patrick DUBOIS, Ronan MERINI

Absents excusés : Christine DUFOURMANTELLE, Michèle LE TEXIER, Christophe TATTEVIN, Hubert O'NEILL

Christine DUFOURMANTELLE donne pouvoir à Joël BOUF, Hubert O'NEILL donne pouvoir à Marie-Paule BELLEGO, Michèle LE TEXIER donne pouvoir à Philippe LE BÉRIGOT, Christophe TATTEVIN donne pouvoir à Patrick DUBOIS

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre dernier, en tenant compte de la modification suivante : lors du vote relatif au retrait de la Commune du SIAGM, il y a eu deux abstentions.

Modification des horaires de la Mairie

Le Maire explique au Conseil municipal que pour des raisons d'organisation interne au service et dans le souci de maintenir un service d'accueil de qualité, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture de la mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal modifie les horaires d'ouverture de la mairie comme suit :

Du 1^{er} octobre au 30 avril :

Lundi : 10h-12h et 14h-16h30

Mardi : 10h-12h et 14h-16h30

Mercredi : 10h-12h

Jeudi : Pair : 10h-12h et 14h-16h30

Impair : 10h-12h et 14h-19h30

Vendredi : 10h-12h

Samedi : Pair : 9h30-12h

Impair : fermé

Du 1^{er} mai au 30 septembre :

Lundi : 10h-12h et 14h-16h30

Mardi : 10h-12h et 14h-16h30

Mercredi : 10h-12h

Jeudi : 10h-12h et 14h-16h30

Vendredi : 10h-12h

Samedi : 10h-12h

Aménagement du temps de travail

Le Maire indique que pour satisfaire au mieux les besoins du service, il est nécessaire de modifier le protocole d'accord relatif au temps de travail du personnel, afin notamment de tenir compte de la saisonnalité des besoins.

Le Maire expose le contenu du projet d'avenant n°3 au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail de la Commune.

Vu la saisine du Comité Technique

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'avenant n°3 au protocole annexé à la présente délibération,
- de donner au Maire tout pouvoir pour l'application de la présente délibération.

Le Maire précise que toute modification du présent règlement devra être soumise à l'avis du Comité Technique et fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Réalisation d'un diagnostic éclairage public par le SDEM

Le Maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété

des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Le Maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes. Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Le Maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu
- de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13 € HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM et l'ADEME/Région Bretagne au minimum à 40 % et au maximum à 80 %.

Tarifs de location des salles annexes de la Mairie

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

MANIFESTATIONS	TARIFS
Réunions, fêtes avec repas, AG des associations dont le siège social est à l'Ile aux Moines	Gratuit
Location de familles illoises	40 € par jour
Réunions, réceptions de personnes ou d'associations extérieures à l'Ile	70 € la ½ journée
	150 € la journée
	220 € pour 2 jours
Expositions ou toutes autres activités culturelles	40 € par jour
	185 € par semaine

Caution :

180 € (en deux chèques de 130 € et 50 €)

600 € - en cas de prêt du vidéoprojecteur.

Si la salle n'est pas restituée propre, la caution de 50 € sera encaissée. En cas de dégradations matérielles, la caution sera encaissée partiellement ou en totalité en fonction de la gravité des dégâts.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

Manifestations	Particuliers de l'Île-aux-Moines	Particuliers et associations extérieurs	Associations locales
1 jour (en semaine)	300 €	510 €	Gratuit
2 jours ou week-end	400 €	800 €	Gratuit
Bal hors saison	/	/	170 €
Bal Juillet / Août	/	/	245 €

Le forfait ménage est fixé à 300 €.

Caution :

400 € (en deux chèques de 250 € et 150 €)

600 € - en cas de prêt du vidéoprojecteur.

Si la salle n'est pas restituée propre, le forfait ménage sera facturé et la caution ne sera restituée qu'après son paiement. En cas de dégradations matérielles, la caution sera encaissée partiellement ou en totalité en fonction de la gravité des dégâts.

Tarifs de location de la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de la location à 185 € par semaine,
- de préciser que la Chapelle sera louée dans la limite de 3 semaines par an, pour des expositions,
- de fixer le montant de la caution à 130 €.

Tarifs de location des studios communaux

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

		T1	Studio
TARIFS	2 nuitées	112 €	84 €
	Nuit sup.	56 €	33,60 €
	Semaine	246 €	179,20 €
	Mois	672 €	560 €

RÉDUCTIONS	Locataires travaillant pour une entreprise de l'Île	-25%
	Employés communaux	-60%
	C.C.A.S. - E.H.P.A.D.	

Une caution de 100 € est demandée à l'arrivée et est remboursée après inventaire.

Tarifs du camping municipal du Vieux Moulin

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

La tarification varie selon 3 périodes :

- Tarif vert : hors vacances scolaires toutes zones (juin et septembre compris) et hors mois de mai
- Tarif bleu : vacances de pâques, mois de mai, début juillet et fin août
- Tarif jaune : du samedi 11 juillet au samedi 22 août

Tent'tout'prêtes (sans électricité) :

	Tarifs par nuit *	Tarifs par nuit * (si + de 2 nuits)
Tente 2 couchages : Equipée de matelas et oreillers gonflables	15 €	10 €
Tente 4 couchages : Equipée de matelas, oreillers et couvertures	20 €	15 €

* à la location de tente s'ajoute la redevance camping (prix /nuit/personne indiqué ci-dessous). Une caution de 100 € sera demandée.

Tentes équipées :

Tente équipée - 4 couchages (2 lits de 140)				Couchage supplémentaire
Prix/nuit de 16h à 11h	1 nuit*	2 à 4 nuits	5 nuits et +	
Tarif vert : du 01/06 au 04/07 du 29/08 au 22/09	52 €*	42 €	36 €	+ 6 € par nuit par couchage
Tarif vert : du 09/05 au 30/05 du 04/07 au 11/07 du 22/08 au 29/08	62 €*	52 €	46 €	
Tarif jaune : du 11/07 au 22/08	77 €* 434 € la semaine	67 €	62 €	Aux tarifs ci-contre

Une caution de 200 € sera demandée.

* réservation possible seulement 24h à l'avance, sous réserve de disponibilité.

En supplément :

- Frais de réservation : 5 €
- Taxe de séjour (à régler sur place) : 0.20 € / pers (à partir de 18 ans) / nuit

Emplacements nus :

Tarifs emplacements nus - Sans électricité		
Prix / jour / pers.		
Adulte	18 ans et +	7 €*
Enfant	17 ans et -	4 €
Bébés	18 mois et -	Gratuit
Groupe adultes	10 pers. et +	6,5 €*
Travailleurs saisonniers	(sur présentation du contrat de travail)	3,5 €*
Douche personne extérieure		2 €
Taxe de séjour incluse (0,20 € / jour / pers.)		

Prestations optionnelles :

Formule « profitons plus ... longtemps ! »	Prix par location Sous réserve de disponibilité	selon la période tarifaire :
	Arrivée anticipée : à partir de 12h ou départ tardif : jusqu'à 15h	20 €
Location de draps	Prix du kit / lit (draps + taies)	12 €
Forfait ménage départ	Sous réserve de disponibilité	52 €
Kits entretien	éponge, chiffonnette, produit vaisselle, sacs poubelles, produit de nettoyage	3 €
Kits bébé	Baignoire, chaise haute et lit	22 € la semaine ou 12 € les courts séjours (3 jours et moins)
Lessive	Jeton de lavage (+ dosette de lessive) Jeton de séchage Jetons de lavage + séchage (+ dosette de lessie)	6 € le jeton 3 € le jeton 8 € le jeton

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, assujettis à un taux de TVA de 10%.

Pour information, le Maire indique que, sous réserve de fin des travaux de réfection du bâtiment des sanitaires, le camping ouvrira du 7 mai au 20 septembre 2015.

Conclusion du contrat d'occupation privative du domaine public pour l'occupation d'un local par la sage-femme.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014 par laquelle le conseil a délégué au maire le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant qu'un local est disponible à l'ancienne école publique et que la sage-femme souhaite bénéficier de ce dernier afin d'exercer son activité, le maire propose de conclure un contrat avec Madame Anne BOZZETTO portant occupation privative du domaine public à titre précaire et révocable d'un local situé à l'ancienne école publique à compter du 1^{er} février 2015,

Après délibération et à la majorité (13 pour, 2 abstentions), le conseil municipal décide de conclure un contrat pour un an et de fixer la redevance mensuelle à 71,46 euros.

Deux conseillers s'abstiennent faisant remarquer que le local pourrait servir à la petite enfance.

Renouvellement du contrat de location de 5 cabines de bains

Le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de Madame Anne CASENEUVE concernant la location de cinq cabines de bains sur la grande plage arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le conseil lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de renouveler le contrat pour un an,

- de fixer le montant annuel du loyer à 655,82 euros (+2%), payable annuellement d'avance,
- que le montant de la caution sera égal à celui du loyer.

Montant de la redevance pour occupation du domaine public pour manifestation

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public, pour manifestation comme suit :

- Occupation d'une surface inférieure à 100 m² : 50 € par jour,
- Occupation d'une surface supérieure ou égale à 100 m² : 100 € par jour.

Tarifs des droits de place

Vu l'avis de la Commission activité économique et finances réunie le 20 janvier 2015,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants par marché (pour un mètre linéaire sur 2 mètres de profondeur) :

- 1,20 € pour les commerçants déballant à l'année (soit au moins huit mois dans l'année),
- 3,70 € pour les commerçants saisonniers (déballant moins de huit mois dans l'année)

Tarifs des vacations funéraires

Considérant que la surveillance des opérations funéraires suivantes peut donner lieu au paiement d'une vacation :

- Fermeture du cercueil et la pose de scellés, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt,
- Fermeture du cercueil et la pose de scellés, avec ou sans changement de commune, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps,

L'exhumation, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière ou d'une translation et d'une réinhumation du corps dans un autre cimetière de la même commune ou d'une autre commune, ou d'une crémation.

Une vacation pour le 1^{er} corps et une demi-vacation pour chacun des autres corps en cas d'exhumation de plusieurs corps d'une même sépulture, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière, d'une translation et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la même commune ou d'une crémation.

Dès lors les autres opérations consécutives à un décès (soin de conservation, moulage de corps, transports avant et après mise en bière, arrivée de corps dans une commune, inhumation et crémation) ne doivent plus être surveillées par les autorités de police, ni donner lieu au paiement d'une vacation.

Considérant que les opérations de surveillance susmentionnée donnent ainsi droit à des vacations dont le montant est fixé par le Maire, après avis du Conseil municipal.

Considérant que le montant est compris entre 20 € et 25 € et peut être actualisé par arrêté ministériel,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition du Maire de fixer le montant des vacations funéraires à 25 €.

Départ de Joël BOUF à 19h20.

Lutte contre le frelon asiatique

Des nids de frelons asiatiques ont été détruits sur l'île, l'été dernier, et nous devons nous organiser pour éviter la prolifération de cet insecte nuisible.

Un plan d'action reposant sur l'information de la population, le piégeage des reines du 15 février au 1^{er} mai et de destruction des nids (1^{er} novembre au 15 décembre) doit être mis en place.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de nommer M. Ludovic FAROUX, référent de la lutte contre le frelon asiatique,
- d'adhérer au Syndicat des apiculteurs du Morbihan,
- de faire l'acquisition de pièges pouvant être distribués aux particuliers volontaires qui s'engageraient à les positionner, à les entretenir et à y disposer un appât conforme.

Questions diverses

La séance est levée à 13h30.

Séance du 27 février 2015

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Gildas POULOUIN, Catherine LE ROUX, Martine MARION, Patrick DUBOIS, Ronan MERINI, Hubert O'NEILL, Michèle LE TEXIER (à partir du bordereau 9)

Absents excusés : Christine DUFOURMANTELLE, Danielle FENEUX, Régis TALHOUARNE, Michèle LE TEXIER (jusqu'au bordereau 8 inclus), Christophe TATTEVIN, Laure PEDEZERT-RENAUX
Christine DUFOURMANTELLE donne pouvoir à Joël BOUF,
Régis TALHOUARNE donne pouvoir à Ronan MERINI,
Laure PEDEZERT-RENAUX donne pouvoir à Marie-Paule BELLEGO,
Danielle FENEUX donne pouvoir à Michèle LE TEXIER,
Christophe TATTEVIN donne pouvoir à Patrick DUBOIS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Ronan MERINI est élu secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2015.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal le point suivant :

Amélioration énergétique du bâtiment annexe à la mairie : plan de financement.

Budget lotissement : Vote du compte administratif

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, Monsieur Philippe LE BÉRIGOT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur Philippe LE BÉRIGOT étant sorti de la pièce, Monsieur Joël BOUF est élu président de séance.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Résultat budgétaire de l'exercice 2014	0,00
Résultat antérieur reporté (2013)	0,00
Résultat de clôture	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Résultat budgétaire de l'exercice 2014	170 909,77
Résultat antérieur reporté (2013)	0,00
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2015)	170 909,77

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2014.

Budget lotissement : Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Budget lotissement : Affectation du résultat du compte administratif 2014

Résultat de la section de fonctionnement	0,00
Résultat de la section d'investissement	170 909,77

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (report à nouveau)	170 909,77
Affectation à la section de fonctionnement	0,00

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition d'affectation faite par le Maire.

Budget mouillages : Vote du compte administratif

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, Monsieur Philippe LE BÉRIGOT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur Philippe LE BÉRIGOT étant sorti de la pièce, Monsieur Joël BOUF est élu président de séance.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	MONTANT
Résultat budgétaire de l'exercice 2014	24 036,20
Résultat antérieur reporté (2013)	68 949,25
Résultat de clôture	92 985,45

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Résultat budgétaire de l'exercice 2014	4 841,99
Résultat antérieur reporté (2013)	444,58
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2015)	5 286,57

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2014.

Budget mouillages : Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Budget mouillages : Affectation du résultat du compte administratif 2014

Résultat de la section d'exploitation	92 985,45
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	92 985,45
Affectation à la section d'exploitation (report à nouveau)	0,00

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil adopte la proposition d'affectation faite par le Maire.

Création d'un pôle santé : Plan de financement

Le Maire présente aux conseillers le projet de création d'un pôle santé. Ce projet a pour but de regrouper les professionnels de santé (médecin, kinésithérapeute, infirmier, sage-femme) en un seul lieu : la Villa Saint Paul. Pour ce faire, des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment sont nécessaires.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €
Travaux	76 050,00 €
Aléas (5%)	2 581,50 €
TOTAL	88 631,50 €

Recettes

Nature	Montant HT	%
Département	17 726,30 €	20
ETAT (DETR)	22 157,87 €	25
AIP	17 726,30 €	20
Emprunt	20 000,00 €	22,57
Autofinancement	11 021,03 €	12,43
TOTAL	88 631,50 €	100

Après délibération et à la majorité (12 pour et 1 abstention), le conseil municipal :

- approuve le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les aides du Département, de l'association des Iles du Ponant et de l'Etat,
- autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux,
- autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des organismes bancaires,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Création d'un pôle jeunesse : Plan de financement

Le Maire présente aux conseillers le projet de création d'un pôle jeunesse.

Ce projet a pour but de regrouper les activités du centre de loisirs sans hébergement, des TAP (temps d'activités périscolaires) et des « grands jeunes » en un seul lieu : l'ancienne école publique. Pour ce faire, des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment sont nécessaires.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Nature	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	21 100,00 €
Travaux	219 537,50 €
Etude thermique	550,00 €
Aléas (3%)	7 235,62 €
TOTAL	248 423,12 €

Nature	Montant HT	%
Département	49 684,62 €	20
ETAT (DETR)	116 758,86 €	47
AIP	32 295,07 €	13
Emprunt	30 000,00 €	12,08
Autofinancement	19 684,62 €	7,92
TOTAL	248 423,12 €	100

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal:

- approuve le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les aides du Département, de l'association des Iles du Ponant et de l'Etat,
- autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux,
- autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des organismes bancaires,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Michèle LE TEXIER arrive à 18h30.

Modification du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que la personne occupant le poste de garde littoral a obtenu le concours de Technicien territorial et que ses missions sont en adéquation avec ce nouveau grade, il convient de créer un emploi de Technicien territorial à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1^{er} mars 2015.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

Service	Grade	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
	Rédacteur territorial	Temps complet	1
	Adjoint administratif territorial de 2 ^e classe	Temps complet	1
	Adjoint administratif territorial de 2 ^e classe	30/35 ^{ème}	1
Animation	Adjoint territorial d'animation de 1 ^e classe	Temps complet	1
Littoral	Technicien territorial	Temps complet	1
Police	Gardien de Police	Temps complet	1
Technique	Agent de Maîtrise principal	Temps complet	1
	Adjoint technique territorial de 1 ^e classe	Temps complet	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Temps complet	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	12/35 ^{ème} annualisé	1
	Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	12/35 ^{ème}	1

Régime indemnitaire - Modification

Le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires et stagiaires peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire. Ce régime indemnitaire ne peut toutefois être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la fonction publique de l'État soit sur des textes propres à la fonction publique territoriale.

Le Maire propose de modifier le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune en instaurant une indemnité spécifique de service afin de tenir compte de la création du cadre d'emploi de technicien territorial :

• L'Indemnité spécifique de service (ISS):

Le montant moyen de l'indemnité est affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 10 et d'un coefficient de modulation individuelle compris entre 0,9 et 1,10 :

Grade : Technicien

Effectif (a) : 1

Taux de base (b) : 361,90

Coefficient par grade (c) : 3

Coefficient maximum de modulation individuelle (d) : 0,9

Crédit global (a x b x c x d) : 977,13

Les indemnités seront versées dans les conditions fixées par la délibération du Conseil municipal du 15 février 2013.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- que le régime indemnitaire sera attribué dans les conditions exposées ci-dessus ;
- que l'autorité territoriale fixe les montants individuels dans la limite des coefficients de modulation individuelle maximum déterminés par la réglementation ;
- que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ;
- d'inscrire des crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Pôle artisanal du Grégan : Modification de l'attribution des lots

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2012,

Suite à un désistement, il convient de modifier l'attribution des lots comme suit :

Le lot n°12 (410 m²) est attribué à SCI La Varlope.

Les autres lots restent inchangés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le lot n°12 comme mentionné ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

SDEM : Adhésion au groupement de commandes au titre du gaz, de l'énergie et des autres énergies

Le Maire expose :

A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics) selon le calendrier suivant :

- au 1^{er} janvier 2015, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 200.000 kWh par an,

- au 1^{er} janvier 2016, bâtiments dont la consommation de gaz naturel dépasse 30.000 kWh par an,
- au 1^{er} janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le syndicat Morbihan Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité et autres énergies sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Il convient de préciser que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat d'énergies et de fournitures de services associés.

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEM est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés ».
- d'autoriser le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Président du SDEM, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés,
- accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante,
- d'autoriser le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

- de donner mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Taxe de séjour

Le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs comme suit, pour l'année 2015 :

Taxe de séjour au réel :

Types et catégories d'hébergement	Tarifs applicables en 2015, par nuitée et par nuit
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant de caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels et résidence de tourisme, village vacances en attente de classement ou sans classement classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

Taxe de séjour forfaitaire :

Concernant le port de plaisance, le tarif forfaitaire de 0,20 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil reste en vigueur comme précédemment soit : une période de perception de la taxe de séjour forfaitaire à 106 jours (du 23 mai au 05 septembre inclus pour l'année 2015), compte tenu du nombre de jours de perception de la taxe, un abattement automatique de 40 % est appliqué sur le nombre de capacités d'accueil de ce logeur, la taxe forfaitaire sera versée au receveur municipal au plus tard le 30 octobre.

Exonération :

Des exonérations obligatoires sont prévues par l'article L2333-31 du CGCT pour :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 300 € (montant déterminé par le conseil municipal).

Taxation d'office :

Aux termes des articles L2333-34 et L2333-43 du CGCT, les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires sont soumis à une obligation de déclaration et de paiement de la taxe de séjour qu'ils ont préalablement perçue.

La taxation d'office est possible en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs par capacité d'accueil et en fonction des types et catégories d'hébergement proposés ci-dessus pour l'année 2015,
- de maintenir la période de perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre pour la taxe au réel et du 23 mai au 05 septembre pour la taxe forfaitaire,
- de fixer les dates de versement au 31 octobre 2015 pour la taxe de séjour forfaitaire, au 31 décembre 2015 pour la taxe de séjour au réel,
- de mettre en œuvre la procédure dite de taxation d'office conformément aux articles L 2333-38 et L 2333-46 du CGCT,
- de donner au Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et formalités utiles s'y rapportant.

Renouvellement du bail de la Poste

Le Maire indique qu'il doit rencontrer un représentant de La Poste concernant le bail et de ce fait, il reporte cette délibération.

Questions diverses

Amélioration énergétique du bâtiment annexe à la Mairie : Plan de financement

Le Maire présente aux conseillers le projet d'amélioration énergétique du bâtiment annexe à la mairie (salles annexes et studios). Ce projet a pour but de réduire les dépenses énergétiques du bâtiment en remplaçant les menuiseries extérieures et en intervenant sur le chauffage et la VMC.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature	Montant HT
Travaux	29 770,00 €
relevé	400,00 €
Étude thermique	950,00 €
Aléas (3%)	933,60 €
TOTAL	32 053,60 €

Recettes

Nature	Montant HT	%
Département	6 410,72 €	20
ETAT (DETR)	15 065,19 €	47
AIP	4 166,97 €	13
Autofinancement	6 410,72 €	20
TOTAL	32 053,60 €	100

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal:

- approuve le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les aides du Département, de l'association des Iles du Ponant et de l'Etat,
- autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Questions diverses

La séance est levée à 19h30.

Séance du 27 mars 2015

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Gildas POULOUIN, Catherine LE ROUX, Patrick DUBOIS, Ronan MERINI, Hubert O'NEILL, Christine DUFOURMANTELLE, Danielle FENEUX, Régis TALHOUARNE, Michèle LE TEXIER

Absents excusés : Martine MARION, Christophe TATTEVIN, Martine MARION donne pouvoir à Ronan MERINI, Christophe TATTEVIN donne pouvoir à Patrick DUBOIS.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 février 2015.

Résidence du Vieux Moulin

Tranche 1 : Autorisation de signer les marches

Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat, assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé, pour le compte de la Commune, à une consultation pour la viabilisation de la tranche 1 de la Résidence du Vieux moulin.

La première consultation pour la viabilisation de la tranche 1 de la Résidence du Vieux Moulin a été lancée le 17 janvier 2015 ; mais s'est avérée infructueuse.

Selon la même procédure, un second appel d'offre a été organisé le 12 février 2015. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 17 février 2015 et mis en ligne sur le site internet de Bretagne Sud Habitat. A l'issue de la consultation, 6 plis ont été reçus dans les délais prescrits soit pour le 02 mars 2015 à 12h00.

Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis réunie le 04 mars 2015,

Vu l'avis de la commission d'attribution réunie le 10 mars 2015,

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Entreprises	Estimations prévisionnelles en € HT	TOTAL € HT
Lot n°1 Terrassement Voirie Réseaux EP	EUROVIA BRETAGNE	190 000,00	194 172,80
Lot n°2 Réseaux profonds	EUROVIA BRETAGNE	73 700,00	54 288,90
Lot n°3 Réseaux Téléphone	ALRE TP	8 800,00	11 450,00
TOTAL		272 500,00	259 911,70

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à :

- signer les marchés des lots 1, 2 et 3 avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant global de 259 911,70 € HT (soit 311 894,04 € TTC),
- signer les éventuels avenants en plus ou moins value de moins de 5% du marché initial,
- signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rénovation et mises aux normes du bâtiment des sanitaires du camping municipal : Passation d'avenants en plus-value de plus de 5 % du marché

Monsieur BOUF explique au Conseil les travaux nécessitant la passation d'avenants.

Les lots suivants sont modifiés comme suit :

Lot n°2 : Dépose - démolition - terrassement - réseaux maçonnerie - voirie - enduits extérieurs				
Avenant n°1	Entreprise : DSA 56	Montant HT avant avenant : 49 487,26 €	Montant HT de l'avenant : 821,82 €	Nouveau montant HT du marché : 50 309,08 €
Lot n°4 : Carrelage				
Avenant n°1	Entreprise : LE DORTZ	Montant HT avant avenant : 16 813,33 €	Montant HT de l'avenant : 907,01 €	Nouveau montant HT du marché : 17 720,34 €
Lot n°6 : Peinture				
Avenant n°1	Entreprise : Ets JEAN BEGUIN	Montant HT avant avenant : 9 952,94 €	Montant HT de l'avenant : 1 051,87 €	Nouveau montant HT du marché : 11 004,81 €

Le montant global du marché (6 lots) est ainsi porté de 140 802,04 € HT (soit 168 962,45 € TTC) à 143 582,74 € HT (soit 172 299,29 € TTC).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants mentionnés ci-dessus et tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Budget communal : Vote du compte administratif

Le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, Monsieur BOUF est élu président de séance.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, Monsieur Philippe LE BÉRIGOT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur Philippe LE BÉRIGOT étant sorti de la pièce,

Vu l'avis de la Commission des Affaires économiques et Finances élargies au Conseil municipal réunie le 20 mars 2015,

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Résultat budgétaire de l'exercice 2014	413 234,36 €
Résultat antérieur reporté (2013)	853 759,56 €
Résultat de clôture	1 266 993,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Résultat budgétaire de l'exercice 2014	81 820,51 €
Résultat antérieur reporté (2013)	- 339 141,56 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2015)	- 257 321,05 €
Résultat à réaliser en dépenses	- 114 074,36 €
Résultat à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	- 371 395,41 €
Besoin de financement	371 395,41 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2014.

Budget communal : Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le

montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Budget communal : Affectation du résultat du compte administratif 2014

Résultat de la section de fonctionnement	1 266 993,92 €
Besoin de financement de la section d'investissement	371 395,41 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal vote l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (report à nouveau)	1 000 000,00 €
Affectation à la section de fonctionnement	266 993,92 €

Budget communal : Fixation du taux d'imposition 2015 des trois taxes directes locales

Le Maire propose au conseil de fixer les taux des 3 taxes directes locales que sont la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,50 %,
- Taxe foncière sur le bâti : 24,45 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,40 %.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir, pour 2015, les taux d'imposition des trois taxes directes locales mentionnés ci-dessus.

Budget communal : Vote du budget primitif 2015

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2015 présente l'équilibre suivant :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	1 444 693,71 €	1 805 139,92 €	360 446,21 €
FONCTIONNEMENT	1 735 746,92 €	1 735 746,92 €	0
CUMUL	3 180 440,63 €	3 540 886,84 €	360 446,21 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2015.

*maximum 4 concerts

Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines au titre de l'année 2015

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la demande présentée par le CCAS de l'Île-aux-Moines,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire décide :

- d'attribuer une subvention de 90 000 € au CCAS de l'Île aux Moines,
- de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65,
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Octroi des subventions 2015 aux associations

Vu l'avis de la Commission activités économiques et finances réunie le 20 mars 2015,

Le Maire indique que la Commission a souhaité établir des règles quant à l'octroi des subventions.

Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande,
- Compte rendu de la réalité de la vie associative,
- Fourniture des comptes de l'année,
- Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1.

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations îloïses qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette aux associations humanitaires ou caritatives.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide : d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

ORGANISMES	MONTANT 2015
Association de gymnastique féminine	800 €
Comité des fêtes	5 000 € 4 000 €+ 1 000 € exceptionnelle
Association nautique de l'Île-aux-Moines	2 500 €
Association pour un sinagot îlois	1 000 €
Les escales musicales	2 200 € 1 000 €+ 300 € par concert*
APEL	400 €
Festival du conte	800 €
YAM	1 000 €

Association Korollerien izenah	850 €
Kinball club Ilois	1 000 €
ACCA	500 €
DIORREN	800 € 400 €+ 400 € exceptionnelle
Easylang	200 €
ASI	1 000 €
Pour un nouveau vitrail	600 € 100 €+ 500 € exceptionnelle
Fête de la Mer	800 € exceptionnelle
Total associations	19 450 €

- prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65,
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La Section locale des anciens combattants, le Club des Sages, les Amis du Sentier Littoral de l'Île-aux-Moines, le Crephi, disposant d'une réserve de trésorerie supérieure à 2 ans de fonctionnement, ne réunissent pas aujourd'hui, les conditions d'attribution. Toutefois, ces associations pourront solliciter une demande de subvention dans l'exercice si elles sont porteuses d'un projet nouveau.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations,

- Messieurs Joël BOUF, Hubert O'NEILL et Patrick DUBOIS ne prennent part au vote pour la subvention accordée à l'ANIM,
- Mesdames Michèle LE TEXIER et Catherine LE ROUX ne prennent part au vote pour la subvention accordée à Korollerien Izenah,
- Monsieur Joël BOUF ne prend part au vote pour la subvention accordée à Easylang,
- Monsieur Régis TALHOUARNE ne prend part au vote pour la subvention accordée à l'ASI,
- Madame Marie-Paule BELLEGO ne prend part au vote pour la subvention accordée à la Fête de la mer.

Objet : Budget mouillages : Adoption des Tarifs 2015

Vu l'avis du Conseil de Mouillages réuni le 27 mars 2015,

Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le préfet maritime de l'Atlantique et par le préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ».

De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la

révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et celui de juillet 2014 de 701,20.

Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2015 :

• Tarif professionnelle I :

(100 € X 701,20) / 585,50 = 119,76 € (soit 120 €). Pour rappel, le tarif 2014 était de 120 €.

• Tarif plaisance :

$(23,61 \text{ €} \times 701,20) / 585,50 = 28,27 \text{ €}$,

Soit : $(28,27 \text{ €} \times \text{longueur du bateau}) + 0 \text{ €}$ (frais fixes). Pour rappel, le tarif 2014 était de 28,32€.

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égale à 50, et à l'euro inférieur lorsque il est inférieur à 50. Les frais fixes ont été supprimés depuis 2010, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de valider les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2015,
- de supprimer les frais fixes pour l'année 2015,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Budget lotissement « Résidence du Vieux Moulin » : Vote du budget primitif 2015

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2015 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2015 présente l'équilibre suivant :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	1 309 859,29 €	1 309 859,28 €	0 €
FONCTIONNEMENT	1 464 468,92 €	1 464 468,92 €	0 €
CUMUL	2 774 328,21 €	2 774 328,21 €	0 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2015 Lotissement « Résidence du Vieux Moulin ».

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable de la Trésorerie de Vannes Ouest (Monsieur Jean-Charles BARD) au taux de 50 % pour l'année 2015,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Contrat d'occupation privative du logement de fonction de l'ancienne école publique - Fixation du montant de la redevance

Le contrat d'occupation privative du logement de fonction de l'ancienne école publique s'est achevé le 08 mars 2015.

Le Maire rappelle que le logement de fonction de l'ancienne école publique est frappé d'affectation spéciale de sorte qu'il ne peut être loué que de façon précaire et révocable.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2014 par laquelle le Conseil a délégué au Maire le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT),

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de louer ce logement pour une durée d'un an et de fixer le montant de redevance mensuelle à 530,40 € (soit 2% d'augmentation).

Renouvellement du bail de la Poste

Le Maire indique aux conseillers que le bail commercial du local de La Poste s'est terminé le 31 décembre 2014.

Le montant du loyer pour l'année 2014 était de 4674,94€. La Poste accepte, après discussion, un loyer annuel de 4800 euros pour l'année 2015.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2014 par laquelle le Conseil a délégué au Maire le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT),

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de se prononcer en faveur de la conclusion de ce nouveau bail commercial de 9 ans conformément au projet reçu,
- de fixer le loyer annuel pour la première année à 4800 euros,
- de préciser que le montant du loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux ; La révision sera calculée en fonction d'un indice de base (2^{ème} trimestre 2014 - 108,5) et d'un indice de comparaison (2^{ème} trimestre de l'année n-1) ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les pompiers volontaires et qu'un projet sera élaboré en concertation avec eux pour effectuer des travaux d'amélioration du centre de secours.
- Monsieur MERINI demande si les gravas situés sur le terrain derrière la Caserne des pompiers peuvent être déplacés à la Zone artisanale.
- Monsieur TALHOUARNE fait état de déchets entreposés sur ce même terrain. Ces déchets ont été déposés à cet endroit du fait des travaux de la déchetterie et sont en attente d'un passage du camion poubelles.
- Travaux Rue Neuve : les enrobés seront réalisés la semaine suivant Pâques.
- Monsieur POULOUIN indique que des enrobés sont à réaliser pour la détermination d'un terrain de basket à la salle.
- Travaux du Trec'h : Monsieur le Maire indique que suite aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur la route du Trec'h, la réfection de la voirie est rendue nécessaire et sera prochainement réalisée.
- Un diagnostic de la voirie communale va être réalisé par un administré, son travail servira de base à l'établissement d'un programme pluriannuel de travaux et à la passation d'un marché à bon de commande pour lesdits travaux.
- Monsieur le Maire indique qu'une Commission extramunicipale en charge d'établir un projet de réglementation de la circulation sera constituée et qu'elle se réunira courant avril.

La séance est levée à 19h15.

Séance du 22 mai 2015

Présents : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Gildas POULOUIN, Catherine LE ROUX, Martine MARION, Christophe TATTEVIN, Ronan MERINI, Danielle FENEUX, Régis TALHOUARNE, Michèle LE TEXIER

Absents excusés : Laure PEDEZERT-RENAUX, Patrick DUBOIS, Hubert O'NEILL, Christine DUFOURMANTELLE

Laure PEDEZERT-RENAUX donne pouvoir à Marie-Paule BELLEGO.

Secrétaire de Séance : Monsieur Ronan MERINI est élu secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2015.

Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour l'intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) en matière d'hygiène, de sécurité et des risques professionnels - Autorisation de signature

Le Conseil municipal reporte l'examen du bordereau à une prochaine réunion lorsque les éléments financiers seront connus.

Conclusion d'un bail de location de cabines de plage avec 47° NAUTIK

Le Maire indique que 47°NAUTIK souhaite utiliser pour son activité, huit cabines de bains sur la grande plage.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le conseil lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- se prononce en faveur la conclusion d'un contrat avec 47° NAUTIK pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2015, pour 8 cabines,
- fixe le montant du loyer à 960 euros par an,
- autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Adoption d'un tarif de vente des drapeaux

Le Maire indique que dans le cadre de la Semaine du Golfe, des drapeaux ont été achetés pour rendre l'île plus festive.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix de vente de ces drapeaux à :

- Petit format : 9 € l'unité,
- Grand format : 12 € l'unité.

Indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2015

Le Maire rappelle à l'assemblée que le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2014 était de 474,22 euros. La circulaire du 8 janvier 1987 prévoit la possibilité de revaloriser cette indemnité aux mêmes taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité. Pour 2015, il n'y a eu aucune revalorisation. Le plafond indemnitaire est donc pour cette année maintenu à 474,22 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal maintient le montant de l'indemnité pour l'année 2015 à 474,22 euros.

Adoption des tarifs 2015 du Centre de loisirs sans hébergement

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal modifie les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2015 :

1/2 journées	A	B	C	EXT
Quotient Familial (QF)	QF <520	520 ≤ QF ≤ 1040	1040 ≥ QF	
1/2 journée sur l'île ou sinagot	2,80€	3,20€	3,60€	5,50€
sur l'île avec intervenant (tennis, tir à l'arc, ...)	6,20€	7,50€	8,90€	12,50€
1/2 journée sur continent (aquarium, piscine, ...)	6,40€	7,50€	9,00€	13€
Activité "+" sur le continent (lasergame, équitation, paint-ball, char à voile, ...) + journée complète sur le continent	9€	11€	13,20€	18€
Activité exceptionnelle (Baptême plongée,)	23,50€	29€	33,60€	47€
Garderie	2,10€	2,60€	3€	4,20€
Stages à la semaines	A	B	C	EXT
Stage catégorie 1 (foot, bricolage, ...)	14,50€	17€	19,60€	29€
Stage catégorie 2 (pêche, tennis, ...)	32€	37€	42,50€	64€
Stage catégorie 3 (skate, gym, karaté,...)	41,20€	48,50€	55€	82,50€
Stage catégorie 4 (voile, natation, équitation, surf, kayak,...)	57,50€	68€	80€	125€
Séjour 3 jours	136€	161€	185€	270€
Séjour 5 jours	226€	270€	310€	448€

Subvention à l'association Le Crephi

Le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association le CREPHI, afin de financer « les rencontres pré-historiques », manifestation qui s'est déroulée sur le site du Cromlech.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de verser une subvention d'un montant de 500€ à l'association du CREPHI
- de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des services communaux

Le Maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques).

Le prélèvement automatique offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

Le prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire de 0.122 euros HT par prélèvement présenté et de 0.762 euros HT par prélèvement rejeté, à la charge de la collectivité.

Quel que soit le mode de paiement retenu par les administrés, ils recevront de la Trésorerie de Vannes Ménimur un titre de recettes reprenant le montant dû. Le paiement se fera soit par prélèvement automatique, soit directement à la perception pour les autres modes de paiement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée ;
- décide d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le budget communal et le budget Mouillages à l'article 627 « services bancaires et assimilés »,
- autorise le Maire à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Titre de recettes payables par internet (TIP)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les loyers, les parkings, les mouillages ou le centre de loisirs, ... TIPI est un portail Internet à partir duquel l'usager peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI à compter de juillet 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de

recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} juillet 2015,

- autorise le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération,
- décide que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal et au Budget Annexe Mouillages.

Projet d'effacement de réseaux

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact auprès de Morbihan Energies afin d'obtenir le coût de l'effacement de réseaux sur différents secteurs. Il propose de réaliser en 2015, des travaux sur les deux secteurs suivants :

Le Lério :

Ce projet s'inscrit dans la volonté de valoriser la fontaine du Lério, partie intégrante de notre patrimoine maritime et terrestre.

Travaux : Effacement d'un candélabre d'éclairage public et d'infrastructures télécom

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 27 000 € HT dont 9 600 € HT à la charge de la commune.

Rue du Presbytère :

Cette rue est un axe de circulation important de l'île et l'étroitesse de la voie est accrue par la présence de poteaux électriques.

Travaux : Effacement de trois candélabres d'éclairage public et d'infrastructures télécom

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 55 000 € HT dont 22 000 € HT à la charge de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la réalisation des travaux d'effacement de réseaux sur les secteurs du Lério et la Rue du Presbytère,
- autorise le Maire à signer avec Morbihan Energies des conventions pour la réalisation de ces travaux
- autorise le Maire à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Échange

BILAN DE LA SEMAINE DU GOLFE

Joël BOUF présente un bilan sommaire de la Semaine du Golfe, retraçant les temps forts de la manifestation. Une réunion est prévue pour faire le bilan des points positifs et des choses à améliorer pour l'édition de 2017. Les conseillers font part de la satisfaction des bénévoles et des îlois, et font remarquer la place centrale qu'a su prendre la Commune.

Le Maire remercie le travail de Joël BOUF, Patrick DUBOIS et de l'ensemble des bénévoles qui ont oeuvré pour la réussite de l'évènement.

Le Maire indique que, malheureusement une agression s'est produite après la fin des festivités. Deux jeunes ont été agressés sur la voie publique dans la nuit de samedi à dimanche. Le Conseil municipal et le Maire émettent des vœux de prompt rétablissement aux victimes et espèrent que l'enquête en cours verra une rapide élucidation.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Questions diverses

La séance est levée à 19h15.

Doléances et suggestions

Comment se débarrasser des vieilles annexes, planches, dériveurs,..... ?

L'enlèvement des vieilles annexes, planches relève de la responsabilité de leurs propriétaires. Des entreprises spécialisées existent, la mairie pourrait se charger de coordonner leur sollicitation. Se faire connaître.

Proposer une déchèterie pour les déchets de jardin

Le sujet est en discussion avec Vannes Agglo qui a la compétence "déchets". À terme, nous devons éliminer la décharge de Penhap, mais dans l'attente, nous gérons encore les dépôts de végétaux. Nous demandons expressément qu'ils soient retirés des sacs plastiques dans lesquels ils sont transportés. Rappel : le brûlage des végétaux est strictement interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Demande de distributeurs de sacs pour déchets canins

Rappel : la divagation des animaux est interdite ! Les déjections que l'on déplore relèvent de l'incivilité des propriétaires et l'on serait en droit d'espérer que le meilleur distributeur de sacs soit la poche du maître !

à Kergonan, demande d'une poubelle jaune en plus de la poubelle verte dans le virage avant l'école

Demande sera faite à Vannes Agglo

Les systèmes de poubelles publiques avec sacs plastiques sur support sont à éviter : les sacs sont systématiquement crevés et leur contenu répandu à terre (ex : Port Miquel, le Trec'h)

Nous étudions une alternative aux sacs poubelles des plages, car nous connaissons les attaques des animaux et surtout des goélands. Nous n'avons pas encore trouvé la solution satisfaisante dans le rapport qualité-prix.

Demandes de lampadaires:

- pour éclairer la route entre le Bourg et le Guéric
- un supplémentaire au Greignon
- fixer un éclairage sur un lampadaire dans le bas du chemin Tor Sauzen au Trec'h

Nous notons toutes ces demandes. Pour autant, nous allons devoir procéder prioritairement au remplacement de 88 lanternes devenues obsolètes.

Trouver une solution pour que l'abri passager reste ouvert en permanence aux heures de passage (fermé un jour de grand vent et froid pour raison de poignée faussée)

L'abri est ouvert du premier au dernier passage de la journée. Ce problème ponctuel a été réglé depuis.

**Circulation à vitesse excessive des mobylettes d'une manière générale et en particulier sur des petits chemins
=> peut-on leur interdire l'accès à ces chemins par des chaînes cadenassées comme en forêts domaniales (clé en Mairie)**

Chacun est responsable de suivre les règles de circulation en vigueur dans l'île. Merci à tous de respecter ces règles, sans que l'on ait l'obligation de faire de la répression.

Remplacer le stade Madeleine Talvand

Un terrain est en cours de nettoyage pour permettre aux jeunes d'avoir un endroit pour avoir des activités d'extérieur.

ET ... FÉLICITATIONS

- pour le Centre de loisirs
- pour l'aménagement de la ruelle de l'escalier
- pour le nettoyage autour de la plage du Rudel
- pour le banc à la pointe de Brouël

Merci pour tous vos encouragements.

Déchets - Tri

Il nous est apparu que le terme "déchèterie" pouvait laisser à penser qu'il s'agit d'un endroit où l'on peut se débarrasser de tout et n'importe quoi, ce qui n'est pas le cas.

Aussi avons-nous choisi d'adopter l'expression "Déchets-Tri" qui nous paraît plus parlante : il s'agit bien en ce lieu d'y faire un premier tri des déchets et de permettre ainsi leur éventuelle revalorisation.

QUELQUES CHIFFRES

(Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets – Année 2013)

En 2013 sur l'Île-aux-Moines ont été collectés :

- Ordures ménagères : 248 kg / habitant
- Verre : 60 kg / habitant
- Emballages et papiers : 40 kg / habitant

Soit un total de 348 kg / habitant d'ordures ménagères et assimilées (OMA), celles que nous déposons dans les conteneurs proches de chez nous.

S'y ajoutent 78 kg / déposant en déchèterie* dont environ 35 % seulement sont valorisés, ce qui est peu comparé aux 64% valorisés sur l'ensemble du territoire de Vannes-agglo

*calculé en fonction du tonnage collecté sur l'île et du nombre de dépôts : 2300 comptabilisés en 2013.

Il faut savoir, que le nombre d'habitants pris en compte est celui donné par le recensement augmenté d'1 habitant par résidence secondaire. On appelle cela la population DGF.

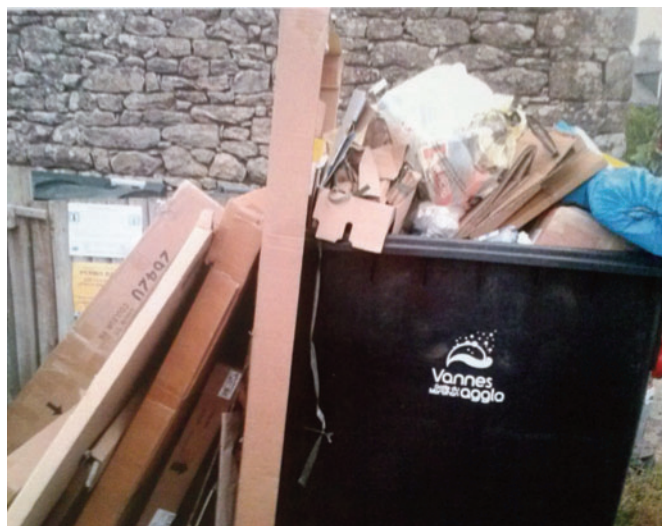
1 habitant par résidence secondaire et par an cela équivaut à 3 par maison pour la seule période des vacances scolaires cumulées. Cela ne correspond peut-être pas tout à fait à notre réalité îloise, avec des résidences secondaires souvent beaucoup plus remplies, et sans doute les chiffres ci-dessus en sont-ils faussés.

Mais que cela ne nous empêche pas de faire des efforts pour diminuer le volume de nos déchets et garder une île propre.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

- Toutes les ordures ménagères et assimilées, autres que le verre, doivent être placées dans des sacs fermés
- Les sacs jaunes sont réservés aux emballages ménagers et au papier. Il est indiqué sur ces sacs ce que l'on peut y mettre et ne pas y mettre.
- Dans l'attente d'une solution pérenne, les déchets verts peuvent encore être portés à la "déchèterie" de Penhap.
- Ne pas mettre les déchets (quels qu'ils soient) en vrac dans les conteneurs
- Ne pas mettre les ordures ménagères dans un sac jaune
- Ne pas se débarrasser de ses encombrants au pied des conteneurs proches de chez soi (amende encourue en cas d'abandon de détritres sur la voie publique : 450 €)
- Sur le site de Penhap, ne pas laisser les déchets verts dans des sacs plastiques

Par déchets verts on entend : résidus de tonte ; tailles de haies ; branchages de diamètre maximum 12 cm (sinon ils ne pourront être broyés)



Quelques pistes pour faire mieux :

- Adopter le compostage : Vannes Agglo met gratuitement un composteur à disposition de chaque foyer (contact : 02 97 68 33 81)
- Adopter le broyage des végétaux
- Porter ce qui suit au Déchets-Tri (tout le reste est interdit) :
 - gros cartons d'emballage > PLIÉS
 - tôles, grillages, vieux vélos, vieux outils, ustensiles cuisine
 - déchets électroniques et électriques
 - huiles de vidange et déchets toxiques + leurs emballages
 - palettes en bois, planches, literie et mobilier hors d'usage
 - gravats (gratuit pour les particuliers)

Et afin d'éviter ces conteneurs qui débordent en pleine saison et constituent une nuisance visuelle et olfactive, ceux d'entre nous qui le peuvent, pourraient stocker leurs déchets ménagers chez eux, et ne les déposer que la veille du ramassage dans les conteneurs.

Christine Dufourmantelle

Plus de renseignements : www.vannesagglo.fr

Rubrique Déchets > l'essentiel à connaître



Fêtes et manifestations 2015

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Juillet			
Dimanche 12	Régate « Trophée Izenah »	Port - 10h30	ANIM
Lundi 13	Feu d'artifice et bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Mardi 14	Rassemblement de Guépards	Port d'Arradon	ANIM
Mercredi 15	Concert du groupe de rock breton "Gouez"	Cromlec'h, 20h	AMPP Bourus
Du 17 au 18	Expo-vente Loisirs créatifs	Salle annexe de la Mairie	Club des Sages
Mardi 21	Journée contes	Pod Bronnek, Cromlec'h	Festival du conte Baden
Mercredi 22	Conférence « Spiritualité et art contemporain »	Salle annexe de la Mairie - 18h	Nouveau Vitrail pour l'IaM
Du 23 au 25	Exposition Stéphanie Delarouge, photographe	Salle annexe de la Mairie	
Jeudi 23	Concert pour les jeunes îlois	Chapelle ND d'Espérance - 17h	Les Escales Musicales
Jeudi 23	Concert « Lutte Songs »	Église Saint Michel - 20h15	Les Escales Musicales
Dimanche 26	Fête de la Mer	Pointe du Trec'h	Asso Fête de la Mer
Du 27 au 2	Exposition Philippe Bon, peintre	Salle annexe de la Mairie	
Août			
Dimanche 2	Vente de gâteaux	Devant l'Église - 9h15	Nouveau Vitrail pour l'IaM
Dimanche 2	Concert Gospel 5	Chapelle ND d'Espérance	
Lundi 3	Concert pour les jeunes îlois	Chapelle ND d'Espérance - 17h	Les Escales Musicales
Lundi 3	Concert groupe « Sarocchi »	Église Saint Michel - 20h15	Les Escales Musicales
Du 4 au 6	Brocante de la paroisse	Presbytère	
Du 6 au 7	Tournoi de tennis ouvert à tous	Rue du Prado	SCI Forest Île
Du 6 au 12	Exposition d'artistes îlois	Salle annexe de la Mairie	Couleurs du Temps
Du 7 au 8	Festival Théâtre en Herbe	Dans des jardins (voir affiches)	
Dimanche 9	La Bouteille à la mer	Le Port	Le San Francisco
Du 11 au 17	Exposition Jean-Pierre Arcile, peintre	Chapelle ND d'Espérance	
Samedi 15	Feu d'artifice et bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Du 14 au 16	Festival de la Voile	Le Port	Asso Festival de la Voile
Du 17 au 23	Exposition Jean-Michel Darras, sculpteur	Salle annexe de la Mairie	
Lundi 17	Concert pour les jeunes îlois	Chapelle ND d'Espérance - 17h	Les Escales Musicales
Lundi 17	Concert musique romantique du XIX ^{ème} siècle	Église Saint Michel - 20h15	Les Escales Musicales
Septembre			
Dimanche 13	Concert « Consort de la belle feuille »	Église Saint Michel - 17h	Nouveau Vitrail pour l'IaM
Du 18 au 20	Festival des Insulaires	Île d'Hoëdic	
Les 19 et 20	Journées du Patrimoine		
Dimanche 27	Inauguration du vitrail du puits de lumière	Église Saint Michel - 11h30	Nouveau Vitrail pour l'IaM
Octobre			
	Animation Téléthon	place du Marché	Comité des Fêtes
Novembre			
Jeudi 19	Diaporama sur la Birmanie	Salle annexe de la Mairie - 18h30	Diorren
Samedi 21	Spectacle danses celtiques	Salle polyvalente	Korollerien Izenah
Décembre			
Les 4 et 5	Téléthon	place du Marché	Comité des Fêtes
Vendredis 11,18 et 24	Marché de Noël	place du Marché	APEL
Samedi 19	Diaporama sur les Caraïbes	Salle annexe de la Mairie - 18h30	Diorren

